



***Rapport de base sur l'état des sols et des eaux
souterraines prévu par la Directive IED
Site SUEZ RV Energie de Montauban (27)***

***Préparé avec le concours de BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Agence de TOULOUSE
12 rue Michel Labrousse -Bâtiment 15 - BP 64797
31047 Toulouse Cedex 1***



	Exploitant SUEZ RV Energie
Adresse	UIOM de Montauban 786 Avenue de Gasseras 82000 Montauban
Correspondant site	Mme Céline UNANUE Coordinateur Environnement, Risques Industriels et Certifications Nouvelle-Aquitaine / Occitanie Tél. : +33 6 83 81 47 36 Mail : celine.unanue@suez.com

	Assistance à la rédaction du rapport Bureau Veritas Exploitation			
Adresse	Service Maîtrise des Risques HSE Agence de TOULOUSE 12 rue Michel Labrousse Bâtiment 15 - BP 64797 31047 Toulouse Cedex 1			
Rapport n° 797820-8472774 -1				
Version	V0			
Date	20/10/2020			
Rédacteur	Erwan LE DIMET			
Chef de Projet	Erwan LE DIMET			
Superviseur	Céline VEY			

Note de version (principales modifications effectuées) :

V0 : version initiale

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....	6
RESUME NON TECHNIQUE	7
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.3 CONTENU DU RAPPORT	10
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	11
2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE	11
2.2 PRESTATIONS REALISEES	12
2.3 SOURCES D'INFORMATION	12
3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED.....	14
3.1 LOCALISATION.....	14
3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	17
3.3 HISTORIQUE DU SITE	37
3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES.....	53
3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	56
3.6 HYDROLOGIE	62
3.7 ZONES NATURELLES REMARQUABLES	64
3.8 AUTRES RISQUES.....	64
3.9 SYNTHESE DE LA VULNERABILITE	67
3.10 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE	68
3.11 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL	70
4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES	72
5. CHAPITRE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME ET DES MODALITES D'INVESTIGATION DISPONIBLES.....	73
6. CHAPITRE 4 : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'INVESTIGATION ET ANALYSES AU LABORATOIRE.....	73
7. CHAPITRE 5 : PRESENTATION, INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION DES INCERTITUDES.....	73
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	74
ANNEXE 1 : FICHES BASIAS DU SITE.....	77

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN).....	14
Figure 2 : Extrait de plan cadastral (cadastre.gouv.fr) – positionnement du périmètre IED (en rouge).....	15
Figure 3 : Zonage du Plan Local d'Urbanisme – Commune de Montauban - sans échelle.....	16
Figure 4 : Schéma de synthèse de l'activité du site (Source : SUEZ RV Energie).....	19
Figure 5 : Schéma de principe du fonctionnement (Source : SUEZ)	24
Figure 6 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED	25
Figure 7 : Abords du site (Source : GOOGLE EARTH PRO).....	32
Figure 8 : Localisation des sites BASIAS (Source Géorisques) – Rayon de 300 m.....	34
Figure 9 : Températures moyennes et pluviométrie sur la commune de Montauban (MétéoFrance)	56
Figure 10 : Rose des vents modélisée sur la commune de Montauban sur les 30 dernières années (MétéoBlue)	57
Figure 11: Extrait de la carte géologique du BRGM 1/25000 (Source : http://www.infoterre.brgm.fr)	58
Figure 12: Localisation des piézomètres au droit du site SUEZ RV Energie	60
Figure 13 : Localisation des ouvrages d'eau référencés dans la BSS Eau (Source : BRGM)	61
Figure 14 : Réseau hydrographique dans l'environnement du site SUEZ RV Energie	63
Figure 15 : Localisation des zones naturelles dans le secteur d'étude (GEOPORTAIL).....	64
Figure 16 : Plan de zonage des zones inondables.....	65
Figure 17 : Risques recensés sur la commune de Montauban (source : Géorisques).....	66
Figure 18 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail).....	69
Figure 19 : Schéma conceptuel initial (Echelle non respectée)	71
Tableau 1: Sources d'information.....	12
Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)	16
Tableau 3 : Photographies et description des zones.....	26
Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASIAS.....	34
Tableau 5 : Matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a	54
Tableau 6 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS Eau (source BRGM)	62
Tableau 7 : Synthèse de la vulnérabilité	67
Tableau 8 : Sources potentielles ou avérées de pollution du périmètre IED.....	68
Tableau 9 : Synthèse des concentrations dans les eaux souterraines pour 3 des substances pertinentes identifiées.....	76

ABREVIATIONS

AEP : Alimentation en Eau Potable

AP : Arrêté Préfectoral

CO : monoxyde de carbone

CVE : Centre de Valorisation Energétique

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DIB : Déchets Industriels Banals

FDS : Fiches de Données Sécurité

GTA : Groupe Turbo-Alternateur

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IED : Directive sur les Emissions Industrielles

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

IME : Installation de Maturation et d'Elaboration de Mâchefers

LQ : Limite de Quantification

NGF : Nivellement Général de la France

NOx : oxydes d'azote : Substances produites lors de la combustion de l'oxygène

OM: Ordures Ménagères

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

REFIOM : Résidus d'Epuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

SCR : Réduction Catalytique Sélective

SNCR : Réduction Catalytique Non Sélective

UVE : Unité de Valorisation Energétique

Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site SUEZ RV Energie de Montauban (82)

Avant-propos : Limitations

Le présent rapport a été préparé pour et à la demande de SUEZ (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 03/04/2020 sous la référence XK200300053 suite à la proposition commerciale n°797624-200122-0047 Rév0 du 24/01/2020.

Il est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.

L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.

Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.

Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.

Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.

Résumé non technique

N° d'affaire :	8472774
Type de mission	Rapport de base
Nom de l'exploitant	SAS SUEZ RV Energie
Localisation de l'installation concernée par le périmètre IED et parcelles cadastrales	786 Avenue de Gasseras – 82000 Montauban Parcelles : 000 IR 294, 000 IR 296 et 000 IR 298
Surface	Superficie du périmètre concerné par l'IED : Environ 6 300 m ² Le périmètre IED correspond à l'ensemble de la zone regroupant les activités de valorisation énergétique de déchets non dangereux/ DASRI / plateforme de maturation de mâchefers et installations techniquement liées : traitement de fumées, traitement des effluents aqueux, prétraitement des déchets...
Usage sur site au moment de l'étude	Valorisation Energétique de déchets non dangereux / DASRI et Installation de Maturation et d'élaboration de Mâchefers
Usage futur considéré	Pas de changement d'usage
Statut IED	Rubrique IED principale : Rubrique 3520-a : installations d'incinération de déchets non-dangereux ➤ <u>Arrêté préfectoral n°05-484 du 29 mars 2005 autorisant le SIRTOMAD à exploiter l'UIOM de MONTAUBAN et les différents arrêtés préfectoraux complémentaires</u>
Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux	<u>Contexte historique</u> L'activité industrielle sur site débute entre 1965 – 1966 avec l'exploitation d'un bâtiment en rotonde qui est encore présent sur site. Selon les informations connues par l'exploitant, il s'agissait alors d'une usine de méthanisation et de compost ; A la fin de l'activité de méthanisation (date inconnue), le site est devenu une friche industrielle avant son aménagement en unité d'incinération ; L'activité d'incinération sur site a débutée en 1985. Depuis 1985, l'activité a toujours été une activité d'incinération d'ordures ménagères. L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la SAS SUEZ RV Energie. La société a succédé à la SA NOVERGIE en 2017 qui a elle-même succédé au SIRTOMAD en 2007 pour l'exploitation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Montauban. <u>Substances pertinentes en lien avec les activités actuelles sur le périmètre IED du site :</u> Les substances (réactifs et/ou additifs) potentiellement polluantes identifiées dans le process et retenues après analyses des Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stockage et dépotage de la chaux : pH, Calcium ; ▪ Stockage et utilisation de produits pour le traitement des eaux de chaudières (OPTISPERSE & STEAMATE : Amines, Sodium, Phosphates.
Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles	Plusieurs études ont été mises à disposition et étudiées dans le cadre du présent rapport :

	Rapports d'Intervention – Suivi des piézomètres par le Laboratoire Départemental 31 en date des 25/07/2017, 17/01/2018, 15/10/2018, 15/07/2019, 25/10/2019.
Synthèse des données disponibles	<p>Les données disponibles permettent d'établir en partie l'état des eaux souterraines mais ne permettent pas d'établir l'état des sols.</p> <p>Néanmoins, la chaux et les produits de traitements des eaux de chaudière sont bien identifiés comme des substances faisant l'objet d'un classement CLP, cependant, étant stockées sur des zones étanches y compris les zones de dépotage, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce ne sont pas des substances classées dangereuses pour l'environnement ; ✓ Une pollution des sols passe nécessairement par une pollution des surfaces et le vecteur «Eaux pluviales». <p>Or, les eaux pluviales sont collectées et analysées avant rejet ou utilisation. Dès lors, une pollution par les substances concernées est immédiatement repérable via le pH ou le Sodium de ces dernières.</p> <p>Enfin, les contrôles sur site attestent d'un bon état des étanchéités, et donc de la bonne collecte de ces eaux. Par conséquent, l'exploitant n'envisage pas de leur porter atteinte.</p> <p>Aucun programme d'investigation n'est donc jugé nécessaire par l'exploitant à l'issu de ce diagnostic</p>
Conclusions et recommandations	Aucun programme d'investigation n'est jugé nécessaire par l'exploitant à l'issu de ce diagnostic.

1. INTRODUCTION

1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la transposition en droit français de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite « directive IED » qui s'applique au site SUEZ RV Energie (SUEZ) situé sur la commune de Montauban (82).

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « *les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation* » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP »);

Ce rapport a été préparé sur la base des informations collectées durant l'étude historique et documentaires.

1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE

a) Périètre géographique

La présente étude se limite au « périmètre IED »¹ tel que défini par l'exploitant et correspondant à l'ensemble de la zone regroupant les activités de valorisation et de stockage des déchets non dangereux.

¹ Conformément à l'article R 515-58 du code de l'environnement, il s'agit du périmètre accueillant les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 et les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines.

NB : Conformément aux recommandations du guide méthodologique, le périmètre d'influence correspond à la zone qui pourrait être polluée en cas d'accident. A noter cependant que les impacts potentiels sur les sols superficiels hors du périmètre du site ne seront pas considérés.

b) Périimètre analytique

Conformément à l'article R 515-59 du code de l'environnement, le périmètre analytique est limité aux **substances et mélanges dangereux² pertinents, c'est à dire utilisés, produits, rejetés actuellement ou à l'avenir au sein des installations IED et susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.**

Selon l'Annexe 7.1 Secteur des Déchets du **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED,**

- « Pour les installations d'incinération et de co-incinération de déchets non-dangereux (3520-a) et la valorisation des déchets non dangereux (3532), la remise du rapport de base est requise uniquement si le site utilise des réactifs ou additifs de manière récurrente répondant aux critères de substances ou mélanges dangereux conformément au 3° du I de l'article R515-59 du code de l'environnement. » ;
- que « seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installation techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire, comprend :

- ✓ La présente introduction ;
- ✓ Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue ;
- ✓ Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux ;
- ✓ Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles ;
- ✓ Chapitre 3 : Définition du programme et des modalités d'investigation.
- ✓ Chapitre 4 : mise en œuvre du programme d'investigation et analyses au laboratoire
- ✓ Chapitre 5 : présentation, interprétation des résultats et discussion des incertitudes
- ✓ Conclusions et recommandations

² Les **substances et mélanges considérés comme « dangereux »** sont ceux mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n°1272/2008 (dit « CLP »).

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

L'objectif du rapport de base est d'établir, au moment de sa réalisation, un état des lieux représentatifs de la pollution des sols et des eaux souterraines au droit des installations soumises à la réglementation IED.

Cet outil permettra de fixer les conditions de remise en état d'une installation en cas de cessation d'activité, afin de satisfaire aux obligations de la directive IED, sans préjudice de celles prévues par le droit national.

L'arrêté d'application fixant le contenu du rapport de base n'est toujours pas paru à ce jour.

2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE

Les textes et outils de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. **Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013** portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles ;
2. Le **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** du MEDDE (version d'octobre 2014) ;
3. La politique nationale en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans :
 - la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007.
 - Les « **Outils de gestion** » regroupant les guides méthodologiques permettant de mettre en œuvre les différentes démarches de gestion possibles sur un site pollué. (outil du Ministère et outil d'appui développé par des tiers).
4. La norme NF X 31-620 et documents associés définissant notamment les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.
5. Les textes spécifiques au site et notamment l'arrêté préfectoral n°05-484 du 29 mars 2005 autorisant le SIRTOMAD à exploiter l'UIOM de MONTAUBAN. et les différents arrêtés préfectoraux complémentaires :
 - ✓ Arrêté préfectoral complémentaire n°06-1279 du 28 juin 2006, diagnostic des sols.
 - ✓ Récépissé de déclaration n°2007/0135 du 22/05/2007, changement d'exploitant.
 - ✓ Arrêté préfectoral complémentaire n°2009-1730 du 20/11/2009, zone de collecte des DASRI.
 - ✓ Arrêté préfectoral n°2012 108-0004 du 17/04/2012, rejets atmosphériques et eaux DASRI.
 - ✓ Arrêté préfectoral n°2013 308-0005 du 04/11/2013, consommation d'eau.
 - ✓ Arrêté préfectoral n°2014 218-0017 du 06/08/2014, garanties financières.
 - ✓ Arrêté préfectoral n°2014 254-0001 du 11/19/2014, création de la CSS.
 - ✓ Récépissé de déclaration n°2016/0179 du 03/01/2017, changement d'exploitant.
 - ✓ Arrêté préfectoral n°82-2017-08-07-028 du 07/08/2017, vidéoprotection

2.2 PRESTATIONS REALISEES

Les prestations réalisées incluent :

- ✓ La visite du site (prestation A100 de la norme NFX31620-2) avec interview des responsables du site pour collecte d'informations sur le site et ses activités, son historique (y compris accidents environnementaux) et son environnement dans un rayon de 300 m;
- ✓ L'étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux (prestations A110 et A120 de la norme NF X 31-620-2);
- ✓ L'élaboration de la matrice des substances dangereuses pertinentes et détermination du risque de contamination du sol et des eaux souterraines ;
- ✓ La compilation et l'évaluation des données disponibles sur l'état des sols et des eaux souterraines ;
- ✓ La rédaction du présent rapport.

2.3 SOURCES D'INFORMATION

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des sources suivantes :

Tableau 1: Sources d'information

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION
Etat actuel du site d'étude	Société	Documents transmis par le client : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrêtés préfectoraux ; ✓ Les Fiches de Données Sécurité ; ✓ Les schémas de fonctionnement des installations 	Entre le 04/05/2020 et le 08/07/2020
		Interview de : Mme Céline UNANUE, Coordinateur environnement Mme Elodie SOURDES, Responsable environnement	03/06/2020
		Visite de site	03/06/2020
	Cadastre	www.cadastre.gouv.fr/	
	Service Urbanisme de la commune	https://www.montauban.com/au-quotidien/habitat/urbanisme	
Historique des activités	BASIAS BASOL	www.georisques.gouv.fr/ www.basol.developpement-durable.gouv.fr/	Entre le 04/05/2020 et le 08/07/2020
	Base de données ICPE	https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations	
	IGN – remonter le temps	http://remonterletemps.ign.fr/	
	GEOPORTAIL INFOTERRE	http://www.geoportail.gouv.fr http://infoterre.brgm.fr/	

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION
Données environnementales et vulnérabilité	GEORISQUES	www.georisques.gouv.fr/	Entre le 04/05/2020 et le 08/07/2020
	Agence Régionale de Santé	https://www.picto-occitanie.fr/	

3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED

3.1 LOCALISATION

Le site SUEZ RV Energie abritant les installations IED est localisé sur la commune de Montauban, au 786 Avenue de Gasseras, aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes (prises approximativement au centre du site) :

- ✓ X = 565 890 m,
- ✓ Y = 6 326 172 m.

D'après la carte IGN, la côte altimétrique est d'environ + 82 m NGF.

La localisation du site est repérée sur l'extrait de la carte IGN ci-après :

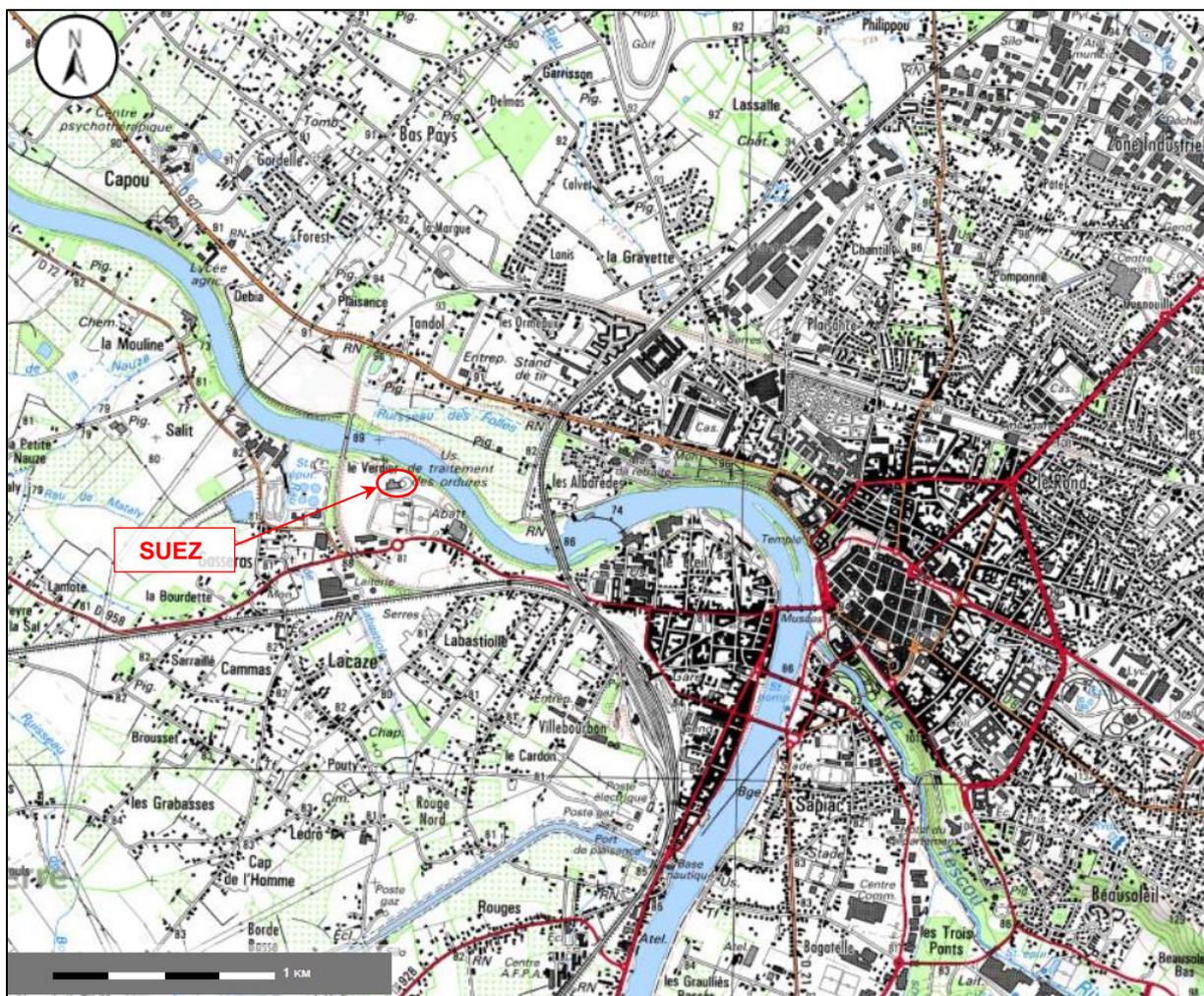


Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN)

Le périmètre d'étude (périmètre de l'activité IED) est localisé en partie sur les parcelles n° 000 IR 294, 296 et 298 du cadastre de la commune de Montauban et occupe une surface d'environ 6 300 m².

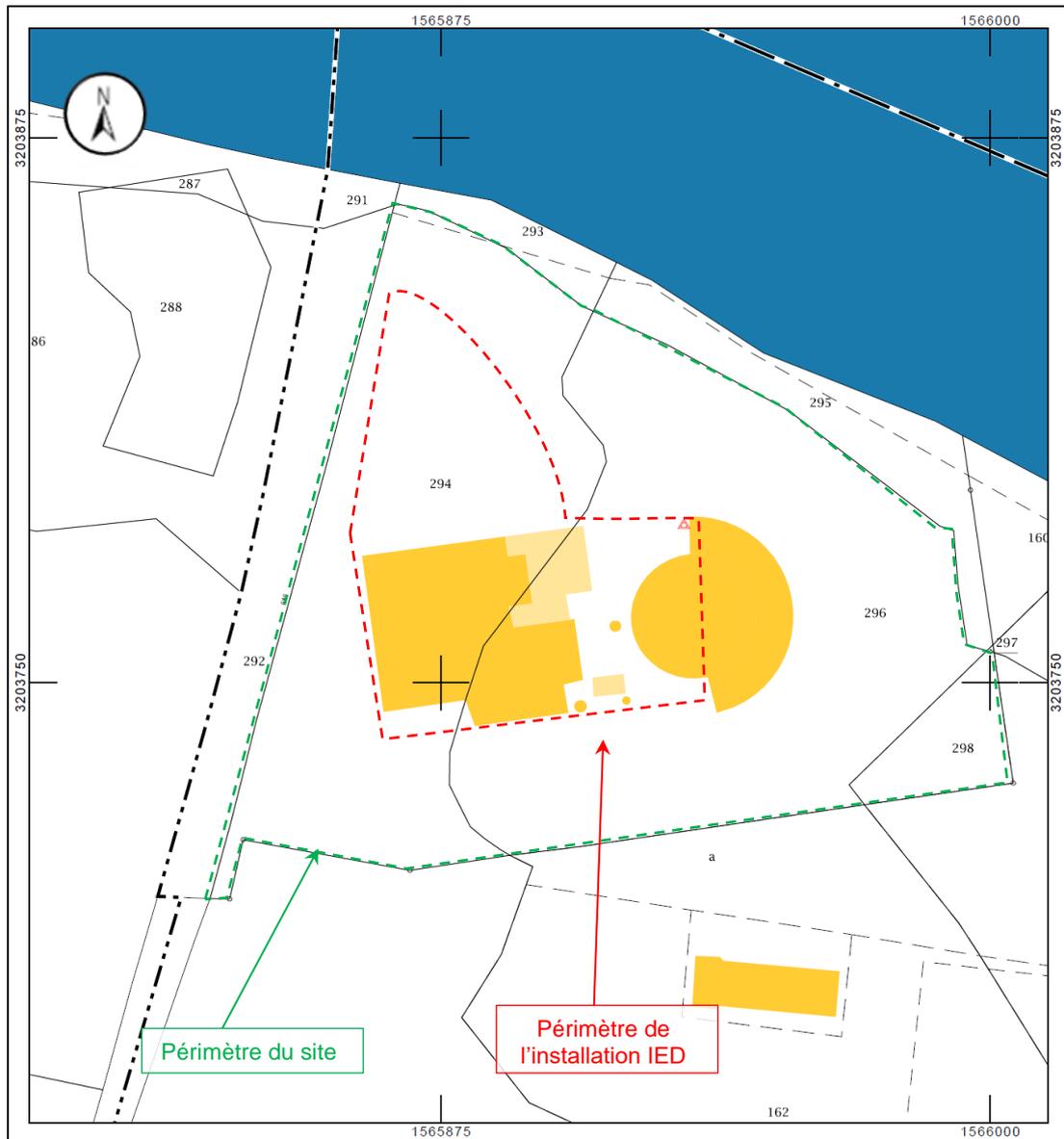


Figure 2 : Extrait de plan cadastral (cadastre.gouv.fr) – positionnement du périmètre IED (en rouge)

Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)

Références de la parcelle 000 IR 294	
Référence cadastrale de la parcelle	000 IR 294
Contenance cadastrale	7 392 mètres carrés
Adresse	686 AV DE GASSERAS 82000 MONTAUBAN
	EN PARTIE
Références de la parcelle 000 IR 296	
Référence cadastrale de la parcelle	000 IR 296
Contenance cadastrale	9 304 mètres carrés
Adresse	MONCAU 82000 MONTAUBAN
	EN PARTIE
Références de la parcelle 000 IR 298	
Référence cadastrale de la parcelle	000 IR 298
Contenance cadastrale	671 mètres carrés
Adresse	MONCAU 82000 MONTAUBAN
	EN PARTIE

Le site est localisé en zone AUX1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montauban. La zone AUX1 correspond aux zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation à destination principale d'activités économiques.

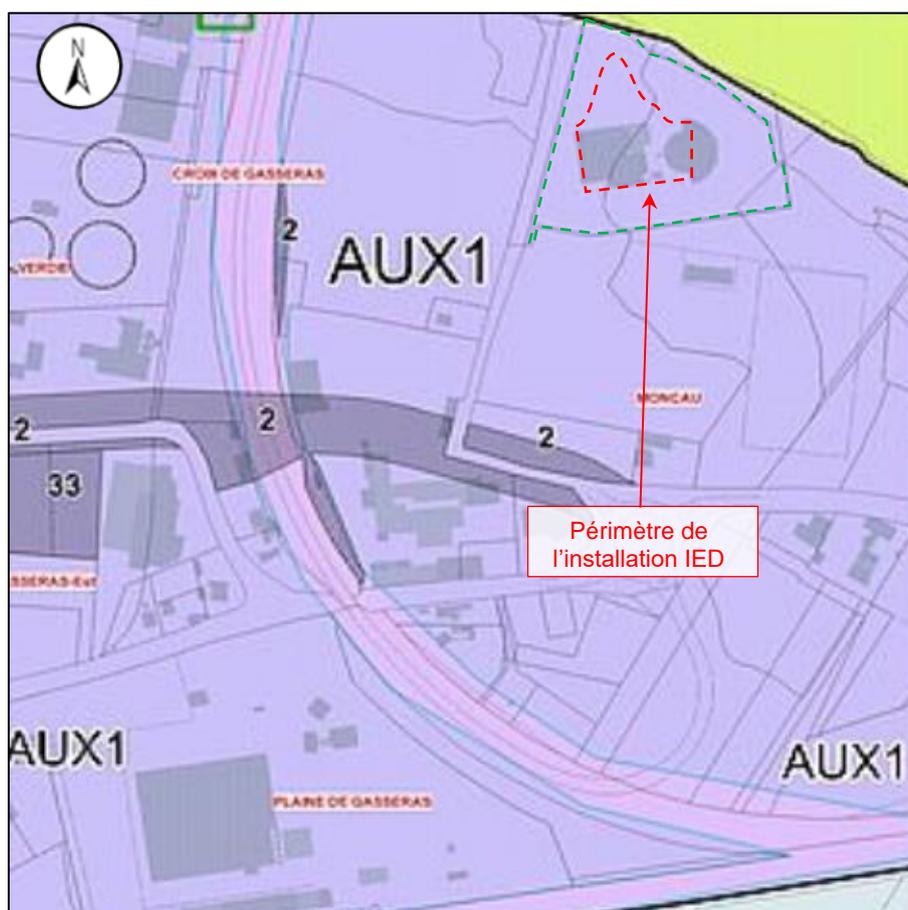


Figure 3 : Zonage du Plan Local d'Urbanisme – Commune de Montauban - sans échelle

3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les informations collectées lors de la visite de site. Il correspond au compte rendu de visite de site prévu dans la prestation A100 de la norme NF X 31-620.

**Questionnaire rempli
par :**

Erwan LE DIMET

Date de visite :

03/06/2020

**Personne(s)
rencontrée(s)**

Mme Céline UNANUE, Coordinateur Environnement, Risques Industriels et Certifications Nouvelle-Aquitaine / Occitanie
Mme Elodie SOURDES, Responsable Environnement du site de Montauban

a) *Typologie du site / utilisation actuelle*

- | | | |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Décharge | <input checked="" type="checkbox"/> Site industriel | <input type="checkbox"/> Habitations, écoles |
| <input type="checkbox"/> Friche industrielle | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Commerces |

Site clôturé : OUI NON

Clôture efficace : OUI NON

Site surveillé : OUI NON

Populations présentes sur le site ou à proximité

- Aucune présence
 Présence occasionnelle
 Présence régulière
 Nombre de personnes : ~ 22

Typologie des populations présentes sur le site ou à proximité

- Travailleurs
 Adultes
 Personnes sensibles (enfants...)

b) Présentation générale des activités du site

Le site permet de traiter les déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière par le tri sélectif ni d'une valorisation organique par le compostage. Ces déchets résiduels, après incinération, sont transformés en vapeur d'eau. Cette vapeur passe dans deux échangeurs thermiques pour produire de l'eau chaude qui alimente un réseau de chauffage et permet ainsi de chauffer différents sites présents sur la commune de Montauban (collège, caserne, hôpital, maison de retraite,).

Les déchets traités comprennent :

- ✓ Les ordures ménagères ;
- ✓ Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

L'UIOM de Montauban, d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes/an, est constituée d'une ligne d'incinération de capacité 5 t/h à PCI 1 600 kcal/kg.

L'UIOM valorise la combustion des déchets sous forme de production d'eau chaude, qui sert à alimenter en énergie thermique le réseau de chaleur et les sites

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la SAS SUEZ RV Energie.

La société a succédé à la SA NOVERGIE en 2017 qui a elle-même succédé au SIRTOMAD en 2007 pour l'exploitation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Montauban.

c) Présentation détaillée des installations

Produits entrants

Les déchets autorisés sont :

- Les déchets non dangereux ménagers après collecte sélective ;
- Les déchets industriels banaux (DIB) ;
- Les déchets non valorisables issus des déchetteries à l'exclusion des déchets ménagers spéciaux et les déchets toxiques en quantités dispersées ;
- Les DASRI

Le process

Le process du site de SUEZ RV Energie de Montauban se compose des grands postes suivants (Source : Rapport d'activité 2019 – UIOM de Montauban). L'activité est synthétisée dans le schéma suivant :

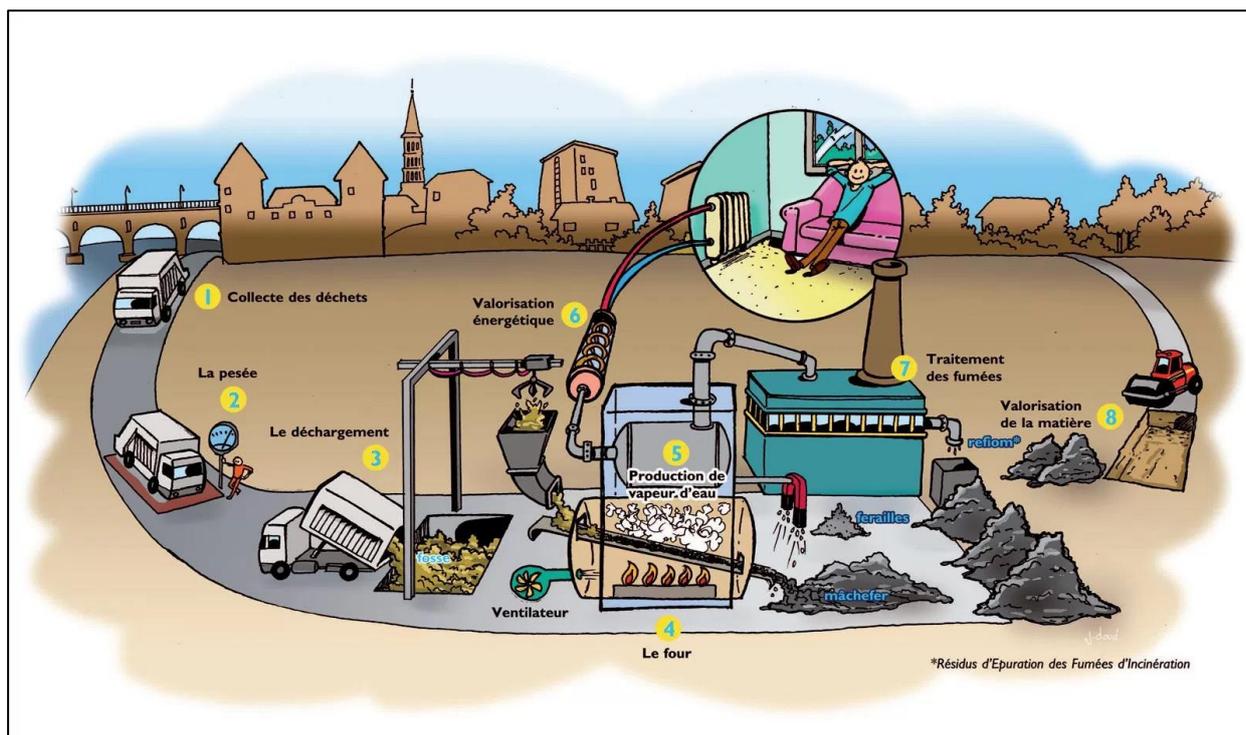


Figure 4 : Schéma de synthèse de l'activité du site (Source : SUEZ RV Energie)

② Réception et pesage des déchets :

Les camions de collecte des déchets ou de gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.

③ Déchargement :

Après pesage et identification, les camions se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement. Le hall de déchargement est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur. Les portes d'accès sont fermées et s'ouvrent automatiquement à l'approche d'un camion. Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 820 m³.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

④ Traitement thermique :

En partie inférieure de cette trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four. Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets.

La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Un dispositif d'injection d'eau (recyclage eau lagune industrielle, eau de lavage GRV DASRI et eau de ville en secours) dans la cellule de combustion permet de maintenir une température constante (environ 950°C) dans le four.

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion.

Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.

⑤ Production de vapeur d'eau :

A la sortie de la chambre de post combustion, les gaz traversent la chaudière de récupération qui produit de la vapeur et refroidit les fumées à une température d'environ 300 °C.

⑥ Valorisation énergétique :

La vapeur produite passe dans deux échangeurs thermiques pour produire de l'eau chaude qui alimente un réseau de chauffage.

⑦ Traitement des fumées de combustion :

Les poussières (cendres) se déposant dans la chaudière sont récupérées via des vis et un élévateur à godet et stockées dans des big-bag.

En sortie de la chaudière, les gaz de combustion sont dirigés vers un réacteur dans lequel est injectée de la chaux afin de neutraliser l'HCl et le SO₂ contenus dans les fumées.

En sortie du refroidisseur, les gaz de combustion sont refroidis et une injection de coke de lignite est effectuée afin de neutraliser les dioxines et furanes.

Les fumées sont ensuite dépoussiérées dans un filtre à manches afin de retenir les polluants initialement contenus dans les gaz de combustion (HCl et SO₂ piégés par la chaux, métaux lourds particuliers liés aux poussières).

Ces Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) sont également stockés dans des big-bag avant leur transfert.

Les gaz de combustion ainsi épurés sont, avant rejet en cheminée, contrôlés par des analyseurs afin de vérifier en continu que les valeurs des émissions sont inférieures aux valeurs réglementaires.

Le traitement des fumées est un traitement sec.

⑧ Valorisation de la matière

A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis avec de l'eau de la lagune industrielle et extraits au moyen d'un dispositif appelé extracteur mâchefers. Les eaux de refroidissement sont ensuite rejetées dans la lagune industrielle pour être à nouveau réutilisées pour le refroidissement des mâchefers et ainsi de suite.

Après une opération de déferrailage réalisée avec un tambour magnétique, les mâchefers sont stockés dans des box, par mois de production, sur une plateforme de maturation.

Une caractérisation mensuelle des mâchefers est effectuée, notamment pour déterminer les caractéristiques intrinsèques et tests de lixiviation nécessaires pour classer le lot en valorisable ou non valorisable selon la réglementation.

Suivant les résultats de l'analyse mensuelle, le lot de mâchefers est valorisé ou évacué en ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux).

Les eaux de lixiviation des mâchefers sont dirigées vers la lagune des eaux industrielles.

⑨ Les DASRI

Les camions de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) acheminent les containers (appelés GRV) de DASRI devant le hall de réception.

Après identification, les GRV sont pesés et enregistrés, puis stockés dans un hall.

Les GRV sont ensuite positionnés par un agent sur un skip automatique qui achemine et vide le GRV dans la trémie de chargement du four. Les DASRI sont ensuite traités comme les autres déchets ménagers dans l'unité d'incinération.

Une fois les GRV vidés, le personnel les nettoie et les désinfecte intérieurement et extérieurement à l'aide d'un laveur automatique qui pulvérise un biocide.



Laveur GRV DASRI

Une fois lavés, les GRV sont entreposés, par le personnel DASRI, sur une aire spécifique extérieure, couverte. De plus, une aire de lavage des camions permet au collecteur de désinfecter le camion et de laver celui-ci.

Ces eaux sont désormais réinjectées dans le four après passage dans la lagune des eaux industrielles (bassin de décantation).

10 Autres installations

Une chaufferie gaz complète les installations existantes. Cette chaufferie a deux missions :

- ✓ Assurer un complément de chauffage du réseau par temps très froid,
- ✓ Garantir le chauffage du réseau en cas d'arrêt ou d'incident de l'UIOM.

Elle est constituée de deux chaudières gaz de 6.5 MW unitaire.

Les installations :

Le site de SUEZ RV Energie est équipé d'une ligne de traitement comprenant :

- ✓ un pont bascule et logiciel de pesée et gestion de base de données ;
- ✓ une fosse de réception des OM d'une capacité d'entreposage de 820 m³ environ ;
- ✓ une zone d'introduction (trémie de chargement) ;
- ✓ un four ;
- ✓ une unité de poste combustion
- ✓ une chaudière
- ✓ stockage et injection de chaux (silo 20 tonnes) ;
- ✓ un réacteur de neutralisation ;
- ✓ un refroidisseur ;
- ✓ stockage et injection de coke de lignite (big bag) ;
- ✓ un filtre à manches ;
- ✓ un ventilateur de tirage ;
- ✓ un extracteur à mâchefers ;
- ✓ une cheminée ;

Pour le traitement des DASRI, le site comprend :

- ✓ un laveur automatique qui pulvérise un biocide ;
- ✓ une aire de lavage des camions ;

Le site dispose également :

- ✓ d'une cuve aérienne double enveloppe de gasoil pour les équipements (chariots, ..)



Cuve de gasoil

- ✓ d'une chaufferie gaz (comprenant deux chaudières de 6,5 MW chacune) qui se trouve dans la rotonde et qui vient compléter les installations existantes. Cette chaufferie est utilisée pour assurer un complément de chauffage du réseau par temps très froid, et garantir le chauffage du réseau en cas d'arrêt ou d'incident de l'UIOM.

Le site est imperméabilisé en grande partie : dalle béton dans les bâtiments et, bitume sur le parking. Quelques espaces verts sont présents sur les zones de parkings et autour du bâtiment.

d) Périmètre IED étudié

Le périmètre IED devant faire l'objet du rapport de base est défini comme étant la « zone géographique accueillant les installations IED d'un site, ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines ».

Une installation IED est quant à elle définie comme une « installation relevant des rubriques 3000 à 3999, c'est-à-dire dont l'activité figure à l'annexe I de l'IED, ainsi que les installations ou équipements qui lui sont liés techniquement, c'est-à-dire s'y rapportant directement, exploités sur le même site et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ».

Suivant ces définitions, le périmètre IED correspond aux installations suivantes :

- ✓ locaux et équipements de réception, stockage et manutention des DASRI comprenant :
 - une zone de réception et de stockage ;
 - une zone de manutention ;
 - un système de vidange des containers ;
- ✓ l'unité de traitement par incinération comprenant le four et ses auxiliaires ;
- ✓ chaîne de convoyage des mâchefers ;
- ✓ zone de stockage et maturation des mâchefers ;
- ✓ la lagune
- ✓ les différents silos et stockage de réactifs et additifs (chaux, coke de lignite)

On retiendra, hors périmètre IED :

- un laveur automatique des containers DASRI;
- une aire de lavage des camions utilisés pour le transport des DASRI.

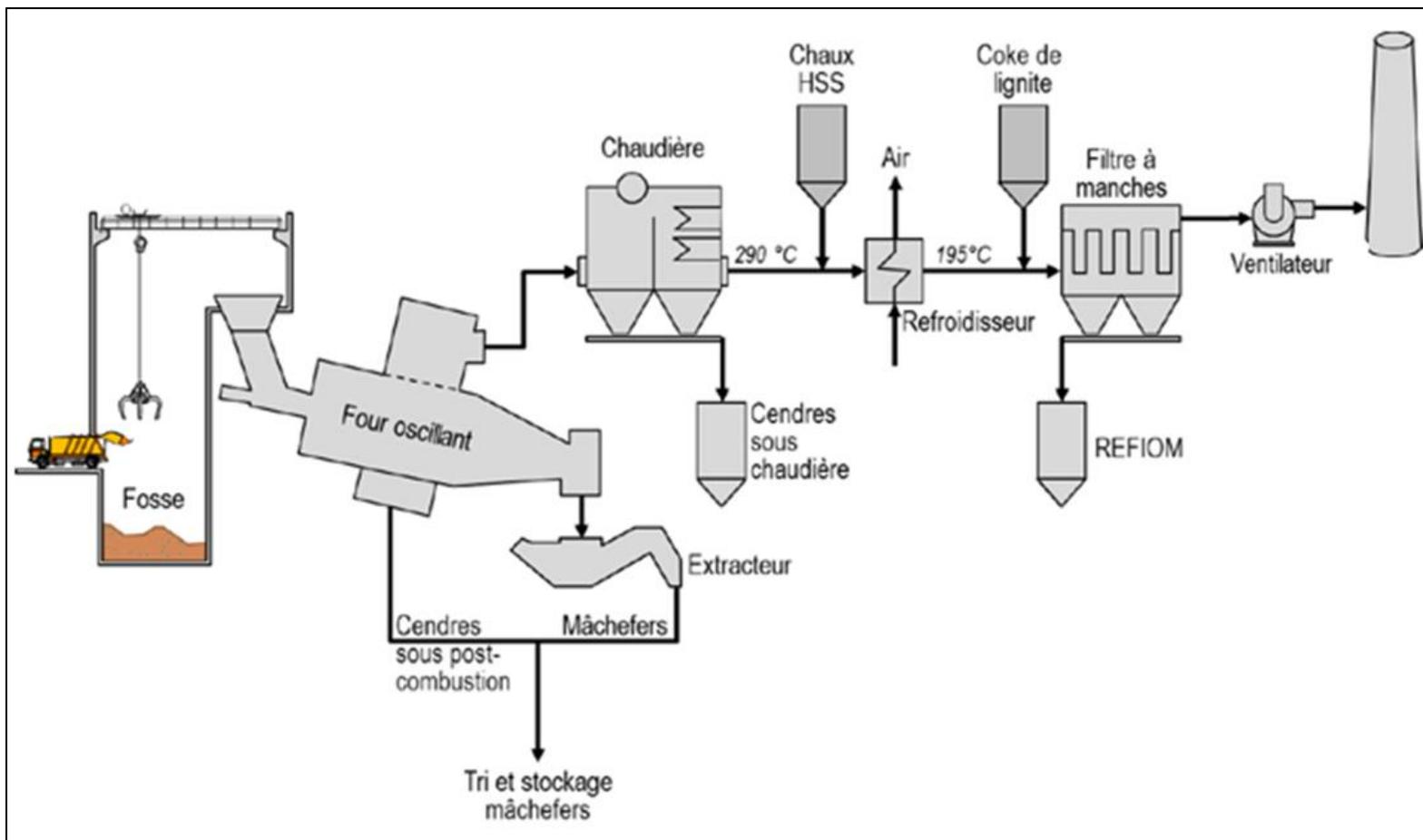


Figure 5 : Schéma de principe du fonctionnement (Source : SUEZ)

e) Schéma d'implantation

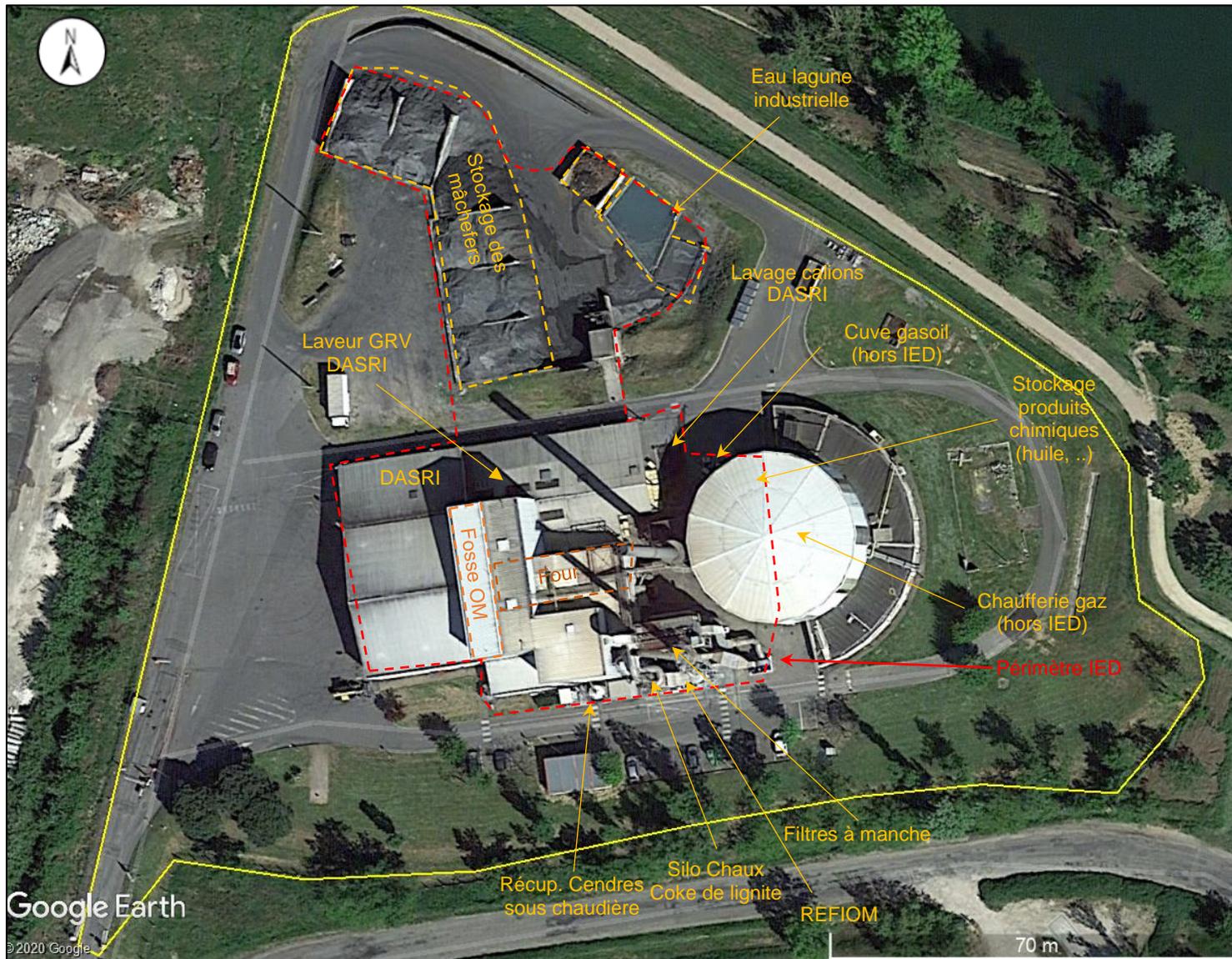


Figure 6 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED

Ces éléments sont repris sur les photographies ci-après.

Tableau 3 : Photographies et description des zones

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Fosse des OM</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Impossible de voir le fond de la fosse qui est remplie d'OM</p>
	<p>Laveuse bacs DASRI [hors périmètre IED]</p>	<p>Type de revêtement : Béton / acier</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone stockage et dépotage Chaux</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Ensachage REFIONM</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Cuve GNR (hors périmètre IED)</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>
	<p>Ensachage cendres</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Stockage mâchefers et lagune eaux industrielles</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Poussières importantes sur voirie</p>
	<p>Stockage et mise en œuvre Optisperse et Steamate pour le traitement des eaux de chaudière</p>	<p>Type de revêtement : Béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Non</p>

f) *Pollutions / accidents déjà constatés*

L'UIOM de Montauban a fait l'objet de divers incidents au cours de son existence :

- ✓ Une explosion dans le four (2003)
- ✓ Des départs de feu au niveau de la fosse ou des DASRI (2012)
- ✓ Une chute de REFION au sol ;

Ces incidents ont été traités la plupart du temps en interne sans l'intervention des pompiers et aucun impact pour l'environnement n'a été relevé.

g) *Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux*

Non Oui

h) *Visite des abords*

Une visite des abords du site a également été réalisée dans un rayon d'environ 300 m. La visite de site visait à déterminer :

- La typologie d'occupation des zones autour du site ;
- Les industries/activités potentiellement polluantes ;
- Les usages considérés comme sensibles : école, crèche, hôpitaux, ...
- Les espaces verts, de loisirs : lac, terrains de sports, ...
- Les ouvrages de prélèvement d'eau visibles : puits, captages, piézomètres, ...

Le site est bordé :

- Au Nord par le Tarn ;
- A l'Est par un champ puis des abattoirs et un grossiste en viande ;
- A l'Ouest, par un site de production d'enrobé (ENROBE 82) et un site accueillant des matériaux et déblais divers. Puis le boulevard urbain Ouest et la station d'épuration du Verdié ;
- Au Sud par des terrains de sports et vestiaires, une maison d'habitation puis un garage RENAULT et un site de travaux publics (MALET). L'établissement COUBIER (chaudronnerie) au Sud-Ouest ;

Les premières habitations sont situées à environ 180 m au Sud du site.

Il n'existe aucun établissement sensible dans l'environnement proche du site (rayon de 300 m). L'établissement sensible le plus proche est :

- Une école primaire située à plus de 800 m au Sud-Ouest du site ;

Les éléments de la visite des abords du site sont repris sur la figure ci-après.



Figure 7 : Abords du site (Source : GOOGLE EARTH PRO)

i) Identification des contraintes potentielles liées à la mise en œuvre des investigations

Suite à la visite du site, les éléments suivants, susceptibles d'apporter des contraintes lors d'une phase d'investigation, ont été identifiés :

- Présence potentielle de réseaux enterrés.
- Zones difficiles d'accès dû à l'exiguïté ou l'encombrement des lieux

Ces contraintes devront être prises en compte si des investigations s'avèrent nécessaires.

j) BASIAS : Anciens sites industriels et sites pollués

BASIAS constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols. La finalité de la base de données est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Il est important de préciser que cet inventaire couvre une période de recherche de 1850 à 2003. Les sites inventoriés, les activités retenues sont principalement des activités soumises à autorisation ou à déclaration régies par le titre I^{er} du livre V du code de l'environnement (réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) y compris les dépôts d'hydrocarbures (dépôts de liquides inflammables et stations-service), les décharges d'ordures ménagères et les stations d'épuration.

Ne sont pas retenues :

- ✓ Toutes les activités de l'agro-alimentaire (élevage, équarrissage, agriculture), les dépôts de gravats, les dépôts de gaz combustibles (hors fabrication) et les sites militaires (non accessibles) ;
- ✓ Les activités faisant l'objet d'autres inventaires : les mines et les carrières, les industries nucléaires et la gestion des déchets radioactifs ;
- ✓ Taille minimale des sites à recenser : 30 m³ pour les dépôts de liquides inflammables (DLI), par décision du comité de pilotage du 08/06/2001. Suivant le principe de précaution, les DLI dont le volume est inconnu sont retenus.

Le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS sous les numéros (identifiés en rouge dans le tableau suivant) :

- ✓ MPY8200317 [ELYO OCEAN (SA), (avant) STREICHENBERGER ENERGIES SERVICES / CENTRALE THERMIQUE] (cf. fiche en annexe 1) pour les activités suivantes :
 - Centrale électrique thermique
- ✓ MPY8200362 [SIRTOMAD NORVEGE SUD OUEST, SETMO (SARL) / USINE D'INCINERATION D'OM, DIB ET DH] (cf. fiche en annexe 1) pour les activités suivantes :
 - Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) ;
 - Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) ;
 - Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) ;
 - Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...) ;
 - Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques.

Les sites recensés dans BASIAS dans un rayon de 300 m autour du site étudié sont présentés sur la figure et dans le tableau ci-après.

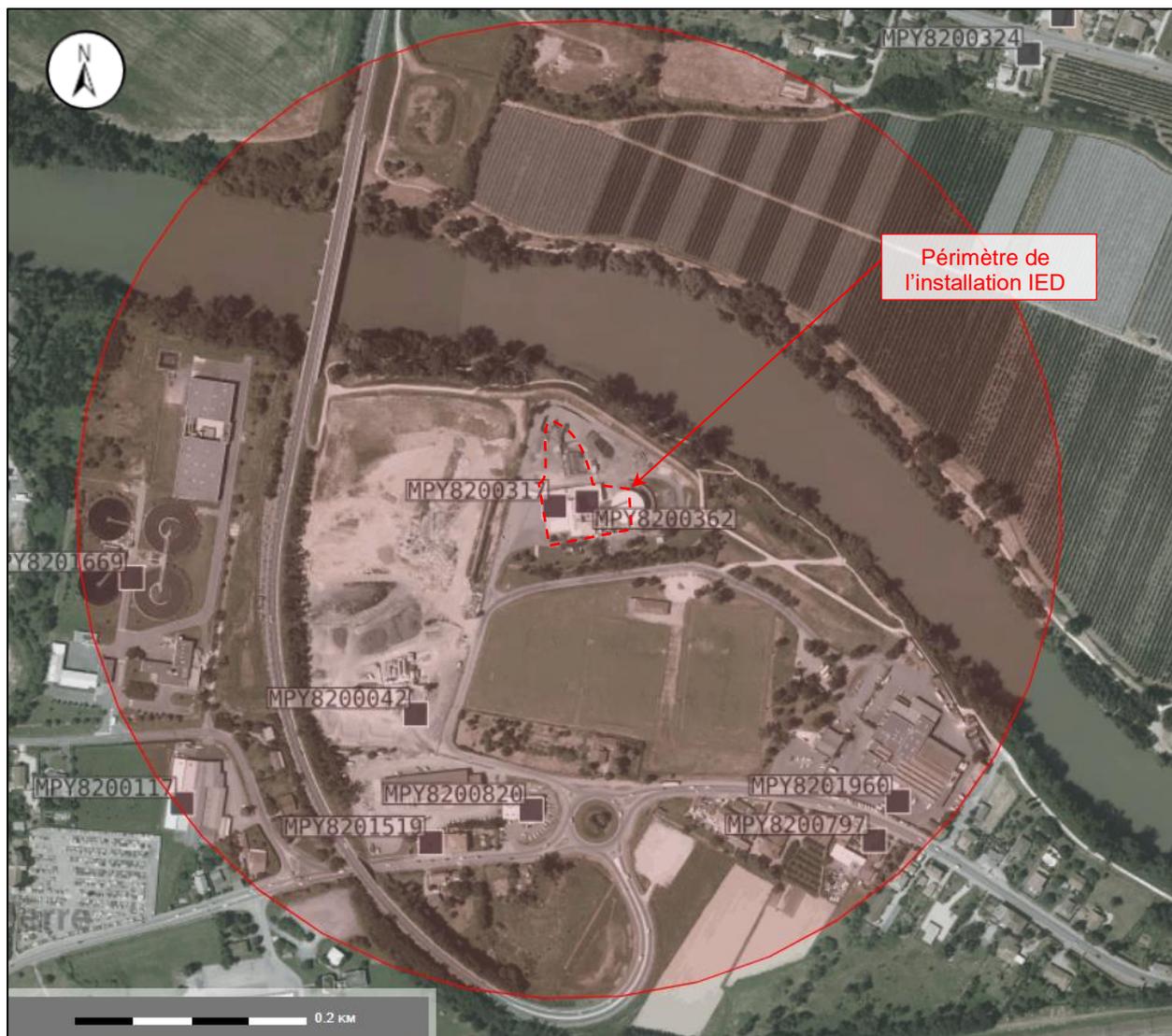


Figure 8 : Localisation des sites BASIAS (Source Géorisques) – Rayon de 300 m

Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASIAS

Distance par rapport au site (m)	Direction / site	Identifiant	Etat du site	Raison Sociale	Activités
290 m	Sud-Sud-Ouest	MPY8201519	En activité	MALET ENTREPRISE / CENTRALE D'ENROBES	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
300 m	Ouest	MPY8201669	En activité	COMMUNE DE MONTAUBAN, DEPOTS D'OM, TRAITEMENT / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)

Distance par rapport au site (m)	Direction / site	Identifiant	Etat du site	Raison Sociale	Activités
300 m	Sud-Est	MPY8201960	Activité terminée	CHIESA / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
300 m	Sud-Est	MPY8200797	En activité	FLAMENT JEAN-PIERRE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
250 m	Sud	MPY8200820	En activité	COMA CHRISTOPHE, LABORIE JACQUES / GARAGE RENAULT	Garages, ateliers, mécanique et soudure
Site d'étude	/	MPY8200362	En activité	SIRTOMAD NORVEGE SUD OUEST, SETMO (SARL) / USINE D'INCINERATION D'OM, DIB ET DH	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) ; Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie); Démantèlement d'épaves, récupération de matière
210 m	Sud-Ouest	MPY8200042	En activité	ENROBES 82 (STE), (avant) MALET (ETS) / POSTE D'ENROBAGE DE PRODUITS BITUMEUX A CHAUD	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
Site d'étude	/	MPY8200317	En activité	ELYO OCEAN (SA), (avant) STREICHENBERGER ENERGIES SERVICES / CENTRALE THERMIQUE	Centrale électrique thermique
320 m	Sud-Ouest	MPY8200117	En activité	GOUBIER (SA) / CONSTRUCTION D'ECHELLES ET CHARIOTS	Chaudronnerie, tonnellerie

Compte tenu de leur proximité avec le site, de la direction d'écoulement supposée vers le Nord-Ouest en direction du Tarn, un risque de pollution des sols du site étudié et de transfert via les eaux souterraines en provenance de ces sites BASIAS n'est pas exclu pour deux d'entre eux situés au Sud-Est de la zone d'étude. Ces deux sites sont repérés en vert sur le tableau précédent.

k) BASOL

BASOL³ est la base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données BASOL.

Il n'existe aucun site BASOL à proximité du site d'étude.

Le site le plus proche recensé dans BASOL est le suivant :

- ✓ N° 82.0003 - DELMAS LUMINAIRES, situé à 4 000 m au Nord-Est. Le site a été inscrit notamment en raison d'une pollution de la nappe phréatique par des métaux. Des activités de dépollution ont été réalisées et ont permis de résorber la pollution. Le site est désormais classé comme un site traité avec restrictions d'usages.

Compte tenu de son éloignement, de sa position située sur l'autre rive du Tarn, un risque de pollution des sols du site étudié et de transfert via les eaux souterraines en provenance de ce site BASOL est exclu.

l) ARIA

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement. Ces événements résultent :

- de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées ;
- du transport de matières dangereuses par rail, route, voie fluviale ou maritime ;
- de la distribution et de l'utilisation du gaz ;
- des équipements sous pression ;
- des mines et stockages souterrains ;
- des digues et barrages.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données ARIA.

m) Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement

³ BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Le site n'est pas localisé dans un SIS.

n) Mesures de mise en sécurité à prendre

Lors de la visite de site, il n'a pas été identifié de mesure de mise en sécurité vis-à-vis d'un risque de pollution.

3.3 HISTORIQUE DU SITE

Ce chapitre présente un résumé de l'historique du site tel que reconstitué sur la base des informations collectées lors de la visite du site, les données transmises par le client, et lors de la revue des photographies aériennes.

a) Configuration actuelle du site

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la SAS SUEZ RV Energie.

La description de la configuration actuelle du site est donnée au paragraphe 3.2.

b) Revue des archives

Aucune revue d'archives n'a été réalisée dans le cadre de la rédaction de ce rapport de base.

c) Revue des photographies aériennes

Les pages suivantes présentent les photographies aériennes (sans échelle) disponibles librement sur Géoportail, et qui permettent de retracer les changements de configuration du site d'étude. Ces vues aériennes couvrent la période de 1942 à 2017.

Etant donné le nombre important de clichés disponibles, toutes les campagnes disponibles ne sont pas présentées.

Année : 1942

Cliché : C94PHQ3621_1942_MONTAUBAN_0009



Constats sur Site

Le site actuel de SUEZ RV Energie ainsi que l'activité IED sont occupés par des cultures arboricoles et maraichères et des champs.

Constats Hors Site

On constate immédiatement au Sud du site, en lieu et place de l'actuel terrain de sport un bâtiment de type industriel. Ce bâtiment présente en son milieu une cheminée de taille imposante. Il s'agit selon une carte de 1950 d'une briqueterie. L'activité semble être reliée à l'activité de ce qui ressemble à une carrière située juste au sud-ouest.
Hormis l'activité citée ci-dessus, l'environnement autour du site est principalement de type agricole ou maraicher.
Présence de bâtiments industriels au Sud-Ouest du site au droit de l'actuel site MALET.
Des bâtiments de type industriel sont également présents au droit des actuels abattoirs (COOPORC 82)

Année : 1950

Cliché : C1741-0011_1950_F1741-2041_0248



Constats sur Site

Pas de changement par rapport à 1942 si ce n'est des signes de terrassement dans la partie Ouest du site.

Constats Hors Site

Extension vers le Nord du bâtiment voisin situé au Sud.
Dépôt de remblais et activité de terrassement visible sur le site actuel d'ENROBES 82 au Sud-Ouest de la zone d'étude.

Année : 1958

Cliché : C1938-0091_1958_FR122_0632



Constats sur Site

Pas de modification notable au niveau de la zone d'étude

Constats Hors Site

Pas de modification notable de l'environnement si ce n'est des traces de terrassement au Sud-Sud-Est du bâtiment industriel voisin.
Agrandissement du bâtiment situé au droit des établissements COOPORC 82

**Constats sur Site**

Bâtiment circulaire en cours de construction. Ce bâtiment semble, dans le positionnement et dans la forme correspondre à l'actuel bâtiment de l'incinérateur.

Constats Hors Site

Le bâtiment industriel au Sud du site semble être maintenant une friche industrielle (toiture dans la partie Nord du bâtiment très endommagée et en partie manquante).
Des travaux de terrassement sont visibles au Sud-Est du site. On remarque également des dépôts de matériaux divers (potentiellement des déchets) au Sud-Est.
Extension des travaux d'extraction de matériaux et/ou de remblaiement à l'Ouest du site.
Présence de bâtiments industriels au Sud-Ouest du site.

Année : 1968

Cliché : C2041-0161_1968_CDP5559_8139



Constats sur Site

Le bâtiment circulaire est construit (visible également sur la photographie de 1966). On remarque des dépôts en vrac dans la partie Nord du site (potentiellement des déchets).

Constats Hors Site

Pas de modification notable de l'environnement du site.
On peut observer des stockages (palettes ou box) à l'Ouest de la zone d'étude, au niveau de l'actuelle entrée d'ENROBES 82.

Année : 1971

Cliché : C2041-0181_1971_CDP6387_5409



Constats sur Site

On remarque que les déchets présents dans la partie Nord du site ont été déplacés vers la partie Ouest du site (les traces des engins des bulldozers ayant repoussés ces déchets sont clairement visibles).
Stockage important de déchets dans la partie Nord-Ouest du site

Constats Hors Site

Pas de modification notable de l'environnement du site ;

**Constats sur Site**

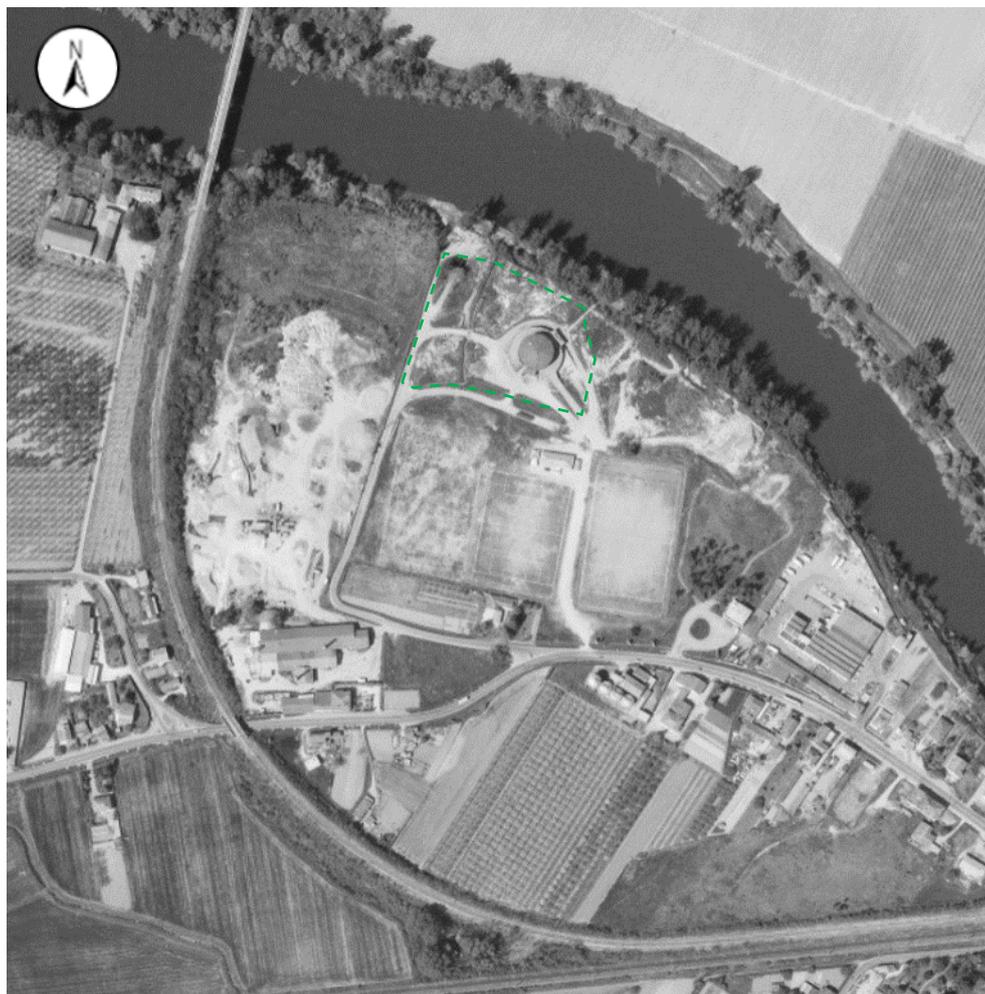
Trace de terrassement au droit de la zone d'étude ; Des signes de remblais sont visibles dans le coin Sud-Ouest du site d'étude. Des voies d'accès apparaissent.

Constats Hors Site

Le bâtiment industriel au Sud du site a été démoli. Traces de terrassement sur ce site. Pas d'autre modification notable.

Année : 1985

Cliché : C2040-0081_1985_FR9259_0072



Constats sur Site

Aucun changement notable au droit du site.

Constats Hors Site

Aucun changement notable si ce n'est l'apparition de terrains de sport au Sud du site.

Année : 1987

Cliché : C2037-0011_1987_IFN46-82_0674



Constats sur Site

Le bâtiment abritant l'installation IED actuelle est construit. La partie Sud-Ouest du site semble avoir été imperméabilisée. La zone où sont actuellement stockés les mâchefers est visible.

Constats Hors Site

Aucun changement notable dans l'environnement du site.

Année : 1988

Cliché : C2844-0622_1988_ESS198_0008



Constats sur Site

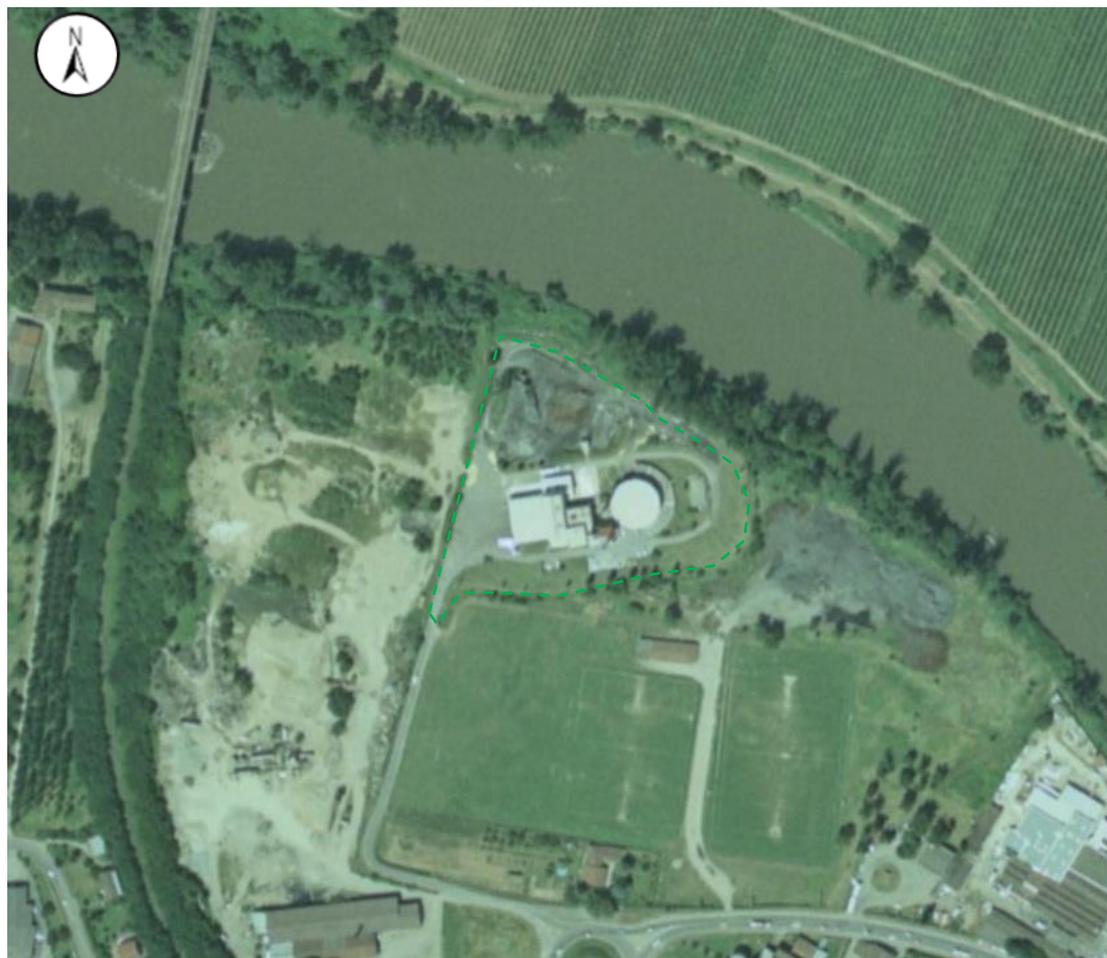
Le site est pratiquement dans sa configuration actuelle à l'exception de la zone de stockage des mâchefers et la zone DASRI qui n'est pas encore construite.

Constats Hors Site

Aucun changement notable dans l'environnement du site

Année : 1994

Cliché : C94SAA1152_1994_FD46-82_0163



Constats sur Site

Pas de changement notable au droit du site

Constats Hors Site

On peut observer juste à l'Est du site du stockage de remblais, de couleur grise,
Pas d'autre changement notable.

Année : 2000

Cliché : CA00S00842_2000_fd4682_250_1162



Constats sur Site

Pas de changement notable au droit du site

Constats Hors Site

On peut désormais observer les bassins de la station d'épuration située à l'Ouest du site d'étude.

Année : 2010

Cliché : CP10000021_FD82x17_02001



Constats sur Site

Aménagement de la zone de stockage des mâchefers avec la création de box de stockage.
Imperméabilisation des terrains de cette zone.
Extension du bâtiment au Nord (actuelle zone DASRI).
Le site est désormais dans sa configuration actuelle.

Constats Hors Site

Aucun changement notable dans l'environnement du site

Année : 2017

Cliché : GOOGLE EARTH PRO



Constats sur Site

Aucun changement visible par rapport à 2010

Constats Hors Site

Aucun changement visible par rapport à 2010

d) Evolution des activités

Activités historiques :

- D'après les photographies aériennes disponibles sur Géoportail et l'étude des fiches BASIAS, l'activité industrielle sur site débute entre 1965 – 1966 avec l'exploitation d'un bâtiment en rotonde qui est encore présent sur site. Selon les informations livrées à Bureau Veritas, il s'agissait alors d'une usine de méthanisation et de compost ;
- A la fin de l'activité de méthanisation (date inconnue), le site est devenu une friche industrielle avant son aménagement en unité d'incinération ;
- L'activité d'incinération sur site a débutée en 1985.
- Depuis 1985, l'activité a toujours été une activité d'incinération d'ordures ménagères.

Activités actuelles du site :

L'autorisation d'exploiter une activité d'incinération de déchets non dangereux a été délivrée en 1992 au site. Il est en activité depuis 1985.

e) Evolution de la situation administrative

Les activités du site ont été régies par plusieurs arrêtés préfectoraux :

- Arrêté préfectoral n° 92-1860 du 16 novembre 1992 et divers arrêtés complémentaires (abrogés par l'arrêté préfectoral n° 05-484).
- Arrêté préfectoral n°05-484 du 29 mars 2005 autorisant le SIRTOMAD à exploiter l'UIOM de MONTAUBAN.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°06-1279 du 28 juin 2006, diagnostic des sols.
- Récépissé de déclaration n°2007/0135 du 22/05/2007, changement d'exploitant.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2009-1730 du 20/11/2009, zone de collecte des DASRI.
- Arrêté préfectoral n°2012 108-0004 du 17/04/2012, rejets atmosphériques et eaux DASRI.
- Arrêté préfectoral n°2013 308-0005 du 04/11/2013, consommation d'eau.
- Arrêté préfectoral n°2014 218-0017 du 06/08/2014, garanties financières.
- Arrêté préfectoral n°2014 254-0001 du 11/19/2014, création de la CSS.
- Récépissé de déclaration n°2016/0179 du 03/01/2017, changement d'exploitant.
- Arrêté préfectoral n°82-2017-08-07-028 du 07/08/2017, vidéoprotection.

Le site est classé pour la rubrique principale 3520-a « Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux ».

3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES

a) Définition

Les substances ou mélanges dangereux visés par le premier critère de soumission au rapport de base sont les substances ou mélanges définis à l'art 3 du règlement CE n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« règlement CLP »).

Substances et mélanges dangereux et spécification des classes de danger

Une substance ou un mélange qui répond aux critères relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement, tels qu'ils sont énoncés à l'annexe I, parties 2 à 5, est dangereux et est classé dans une des classes de danger prévues à l'annexe I.

Substances pertinentes :

Les substances et mélanges dangereux sont considérés comme « pertinents » et à prendre en compte dans l'élaboration du rapport de base, si ils sont utilisés, produits ou rejetés actuellement par l'installation du périmètre IED, ou si la demande d'autorisation d'exploiter prévoit ces utilisations, productions ou rejets.

Le second critère de « pertinence » est le risque généré par une substance vis-à-vis de la contamination des sols et des eaux souterraines.

En particulier, les substances gazeuses à température ambiante, ne s'altérant pas en solide ou liquide lors de leur relargage accidentel ou chronique, ainsi que les substances solides non solubles dans l'eau et non pulvérulentes, ne sont pas considérées comme susceptibles de générer un risque de contamination du sol et des eaux souterraines. Elles ne seront pas retenues comme pertinentes dans le cadre du rapport de base.

CAS DES DECHETS :

D'après l'annexe du guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base dans le secteur des déchets (article 7.1.2) :

Rubrique 3520a : la remise du rapport de base est requise uniquement si le site utilise des réactifs ou additifs de manière récurrente répondant aux critères de substances ou mélanges dangereux conformément au 3° du I de l'article R. 515-59 du code de l'environnement.

Nota : Selon le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base il est indiqué dans le paragraphe 2.1.2 (Paramètre Analytique) que « seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installations techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base.

Il est également précisé : Les produits à prendre en compte concernent à la fois les réactifs et additifs utilisés dans le procédé et ceux utilisés dans les dispositifs épuratoires ou limitations d'odeurs.

b) Matrice des substances dangereuses pour la rubrique 3520-a – Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux

La matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a – Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux - est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a

Type de produit	N°CAS	FDS ?	Utilisé (U)? Produit (P) ? Rejeté (R) ?	Mentions de danger associées (FDS) liés aux substances	Mode de stockage	Quantité max stockée	Quantité max consommée	Caractère pertinent
Ordures ménagères	/	/	U	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	Vrac	-	35 000 t/an	Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP NON PERTINENT
REFIOM	/	/	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	Vrac	-	/	
Mâchefers	/	/	P	Pas de mention de danger – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	Vrac	-	/	
Acide / Soude								
CHAUX SORBAQAL SP (pulvérulent)	1305-62-0	Oui	U	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Silo	20 T	408 T	Usages pour le traitement des fumées Périmètre IED Pulvérulent Quantité importante PERTINENT
Coke de lignite (pulvérulent)	266-010-4 65996-77-2	Oui	U	Non classé comme substance dangereuse	Big bag	6 T	35 T	Usages pour le traitement des fumées Périmètre IED Non classifiée comme substance dangereuse NON PERTINENT
Divers								
OPTISPERSE HP5495	1310-73-2	Oui	U	H290 - Peut être corrosif pour les métaux H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	Cuve	500 L	1 500 L/an	Usage pour traitement des eaux de chaudière donc nécessaire au process : Périmètre IED Cuve double paroi sur zone étanche Quantité importante PERTINENT
Gasoil Non routier	68334-30-5	Oui	U	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H332 - Nocif par inhalation H351 - Susceptible de provoquer le cancer H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Cuve	2 500 L	400 L / mois	Usage pour alimentation engins de manutention et groupe électrogène Hors Périmètre IED Utilisation sur zone étanche NON PERTINENT
STEAMATE PAS6075	109-55-7 141-43-5 3710-84-7	Oui	U	H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Cuve	500 L	1 000 L/an	Usage pour traitement des eaux de chaudière donc nécessaire au process : Périmètre IED Cuve double paroi sur zone étanche Quantité importante PERTINENT
Sel	7647-14-5	Oui	U	Non classé comme substance dangereuse	Sacs	3 T	~3 T	Usages pour l'adoucisseur (réseaux et chaudière) Périmètre IED Non classifiée comme substance dangereuse NON PERTINENT

Type de produit	N°CAS	FDS ?	Utilisé (U)? Produit (P) ? Rejeté (R) ?	Mentions de danger associées (FDS) liés aux substances	Mode de stockage	Quantité max stockée	Quantité max consommée	Caractère pertinent
CONDAT D46	597-82-0	Oui	U	Non classé comme substance dangereuse	Fûts	4 x 200 L	400 L / 2 ans	Usage pour centrale hydraulique et grappin <u>Périmètre IED</u> Faibles quantités mises en jeu Non classifiée comme substance dangereuse NON PERTINENT
CARTER EP 220	/	Oui	U	Non classée comme substance dangereuse	Fût	50 L	50 L / an	Usage comme huile réducteur <u>Périmètre IED</u> Faibles quantités mises en jeu Non classifiée comme substance dangereuse NON PERTINENT
AQUAPROX TM 7801	68424-85-1 111-30-8 89-80-5 5989-27-5 1222-05-5 80-56-8	Oui	U	H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	GRV	1 000L	1 000 L	Usages : biocide pour lavage des bacs DASRI. Non lié directement à l'activité IED <u>Hors Périmètre IED</u> Utilisation sur zone étanche NON PERTINENT

3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

a) Topographie

D'après la carte IGN au 1/25 000ème présentée sur le site Géoportail, le terrain est situé à une altitude d'environ 82 m NGF.

Le terrain ne présente pas de dénivelé marqué.

b) Contexte météorologique

Le climat de Montauban est, selon la classification de Köppen, de type continental, en bordure avec un climat océanique (le seuil entre ces deux types est une température moyenne de 22 °C pour le mois de l'année le plus chaud).

Les températures sont plutôt douces en hiver et chaudes l'été. En saison estivale, Montauban connaît souvent des sécheresses comme pendant les canicules de 2003, 2006 et 2012, ainsi qu'en 2015 où des restrictions d'eau ont été mises en place par la préfecture. On compte environ 40 à 50 gelées par an.

La moyenne annuelle des précipitations est de 639 mm. La neige est présente sur Montauban environ sept jours par an.

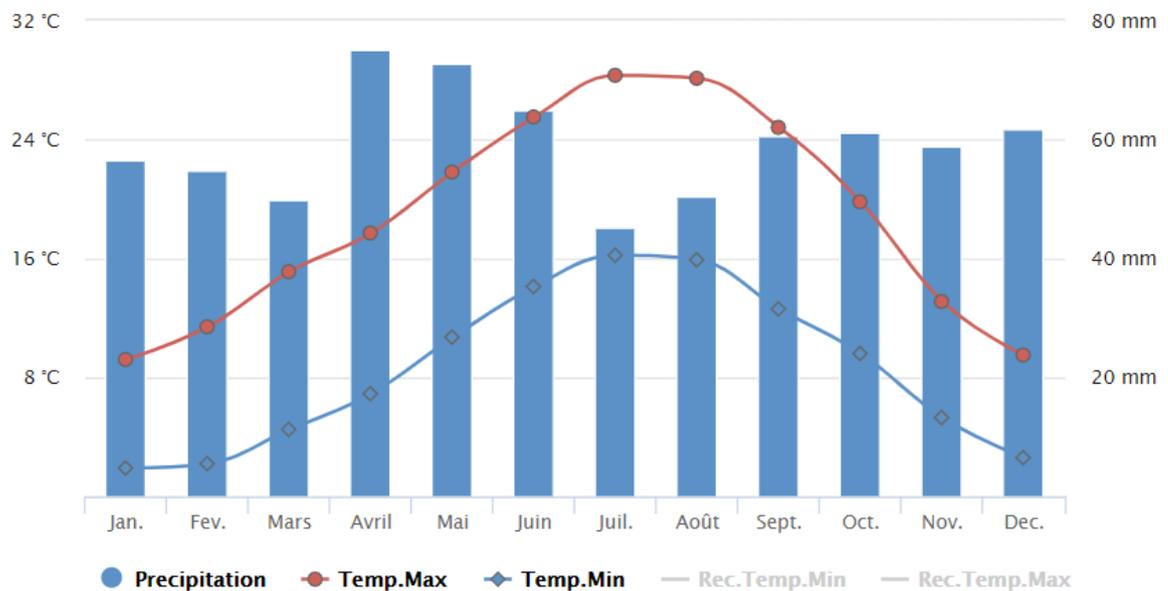


Figure 9 : Températures moyennes et pluviométrie sur la commune de Montauban (MétéoFrance)

Le vent est faible en Tarn-et-Garonne mais sa direction dominante reste Ouest-Nord-Ouest et Est-Sud-Est. La présence du vent d'autan est marquée.

La figure suivante présente l'orientation des vents sur la commune de Montauban.

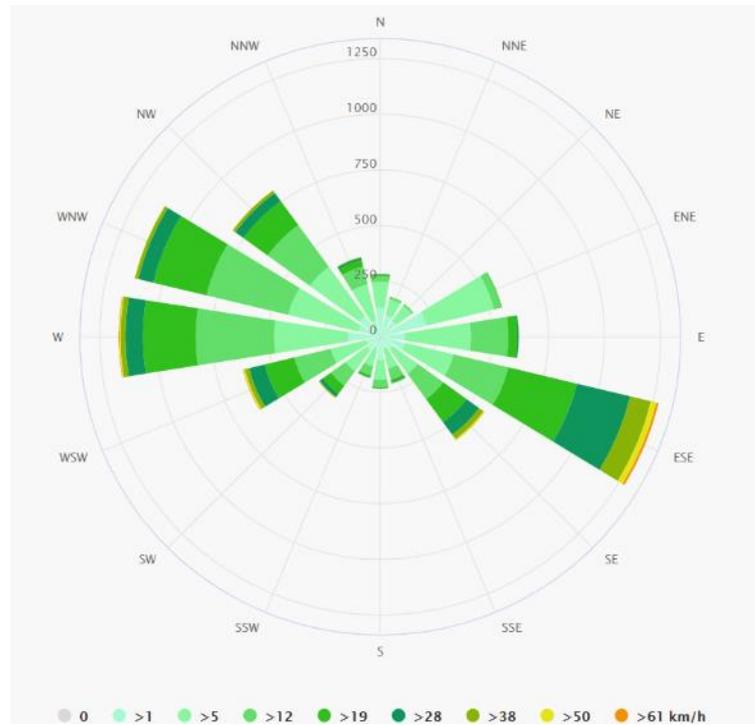


Figure 10 : Rose des vents modélisée sur la commune de Montauban sur les 30 dernières années (MétéoBlue)

c) Géologie

Contexte régional

Les informations sur le contexte géologique au droit et autour du site sont issues de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM, de la carte géologique 1/50 000 de MONTAUBAN (carte BRGM n° 930) et de la notice associée.

La région comprend une partie de la zone de confluence Garonne-Tarn-Aveyron. Les trois vallées y sont représentées en partie.

Les vallées présentent des formations molassiques à alluviales.

La zone d'étude est implantée sur la formation géologique Fz₂ : «Alluvions récentes des basses plaines ».

Leur extension correspond au territoire couvert par les grandes crues. Leur composition granulométrique comprend surtout des éléments fins, argile, limon, sable fin.

Elles sont plus ou moins décalcifiées par un début d'évolution pédologique. Elles recouvrent toute la basse plaine du Tarn, la plus grande partie de celle de l'Aveyron, où leur limite avec les alluvions plus grossières et plus récentes est difficile à tracer.

Ces formations alluviales recouvrent des formations molassiques.

Un extrait de cette carte est présenté ci-dessous afin de localiser le site et préciser le contexte géologique.

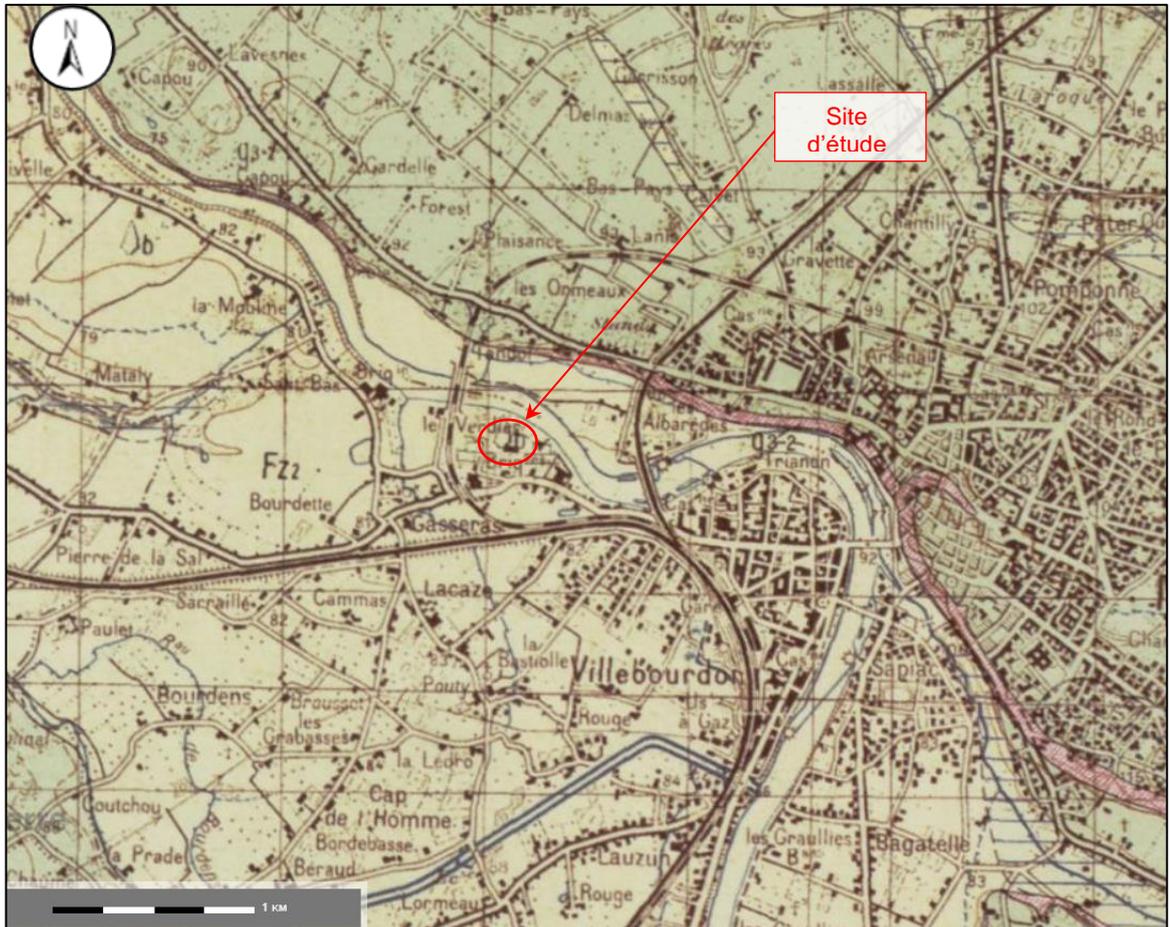


Figure 11: Extrait de la carte géologique du BRGM 1/25000 (Source : <http://www.infoterre.brgm.fr>)

Contexte du site

Plusieurs forages sont recensés dans la base de données du sous-sol (BSS) au droit du site d'étude. Le forage référencé dans la base de données du sous-sol sous le numéro BSS002DBTX est situé au droit du site d'étude.

Les terrains recoupés sont les suivants :

- 0 – 0,15m : Dalle béton
- 0,15 – 1,40 : Remblais argileux et graveleux, marron ;
- 1,40 – 7,50 : Graves argileuses et sableuses, denses à très denses ;
- 7,50 – 10,80 : Graves argileuses, marron ;
- 10,80 – 12,60 : Graves argileuses, grises ;
- 12,60 – 13,98 : Marne argileuse.

Le forage BSS002DBTV réalisé également au droit de la zone d'étude a mis en évidence les couches suivantes :

0 – 1,20m :	Remblai : argile marron à graves ;
1,20 – 2,60 :	Remblai de graves argileuses, noirâtre ;
2,60 – 3,50 :	Remblai d'argile graveleuse, noirâtre, remontée de polystyrène ;
3,50 – 4,10 :	Remblai d'argile sableuse, grisâtre et déchets ;
4,10 – 4,40 :	Remblai d'argile sableuse, grisâtre et noirâtre ;
4,40 – 4,50 :	Remblai de graves et de déchets ;
4,50 – 5,40 :	Remblai d'argile et de déchets, noirâtre, très mou ;
5,40 – 6,00 :	Remblai d'argile noirâtre ;
6,00 – 7,50 :	Remblai de graves, de blocs et de déchets ;
7,50 – 8,25 :	Grave
8,25 – 11,00 :	Marne argileuse, beige, marron, très raide.

Ce forage permet de préciser la géologie du secteur d'étude :

- ✓ Des remblais pouvant contenir des déchets jusqu'à des profondeurs très variables : de 1,40 m à 7,50 m ;
- ✓ Des formations alluvionnaires composées de graves plus ou moins argileuses et plus ou moins sableuses ;
- ✓ Des formations molassiques marneuses à partir d'une profondeur variables (à partir de 8 à 12 m de profondeur environ)

d) Hydrogéologie

Données générales

Selon les informations disponibles sur INFOTERRE, la nappe des Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou (FRFG020) est la première nappe pouvant être rencontrée sur site (profondeur mesurée entre 6,5 et 7,5 m). Cette nappe repose sur un support imperméable, constitué par les formations molassiques marneuses, protégeant les nappes sous-jacentes. La nappe des alluvions n'est en revanche pas protégée par un horizon imperméable.

La nappe de niveau 2 correspond à la nappe des Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083).

Les basses plaines comportent fréquemment des nappes d'eau importantes. Si la vallée de la Garonne est la mieux pourvue; la couche de cailloux, étant au niveau des eaux ordinaires, est constamment alimentée par l'eau. Les plaines du Tarn et de l'Aveyron sont plus irrégulièrement pourvues de nappes; celles-ci sont plus abondantes dans les creux de la surface molassique, anciens lits des rivières; mais les rivières ont creusé leur lit actuel jusqu'à la molasse, ou même en-dessous, et leurs eaux ne se déversent pas régulièrement dans la nappe de cailloux de la basse plaine; celle-ci est plus fréquemment alimentée par les ruissellements des versants, ou par les sources issues des terrasses et infiltrées sous les éboulis successifs.

Les rapports rédigés par le Laboratoire Départemental 31 en charge du suivi des eaux souterraines au droit du site suggèrent une direction d'écoulement du Sud vers le Nord-Nord-est en direction du Tarn.

Le site est en dehors de tout périmètre de protection rapprochée et éloignée des différents captages d'Alimentation en Eau Potable. L'eau potable délivrée dans le secteur est pompée à plusieurs kilomètres au Sud-Sud-Ouest au niveau de la commune de Lacourt-St-Pierre par pompage dans l'aquifère alluvial ainsi que dans les eaux superficielles du Canal de Montech, au Sud-Est sur la commune de Montauban au lieu-dit les Planques à partir d'une source ainsi que dans les eaux superficielles du Tarn (en amont de la zone d'étude) et au Nord-Ouest sur la commune de Lafrançaise par pompage des eaux du Tarn (en aval de la zone d'étude).

Le site dispose de 3 piézomètres pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines. Néanmoins, il apparaît à la lecture des rapports de surveillance de la nappe que le piézomètre amont PZ-1 n'est plus fonctionnel. Un puits, présent au niveau d'une habitation privée est échantillonné afin d'évaluer la qualité des eaux souterraines en amont du site.



Figure 12: Localisation des piézomètres au droit du site SUEZ RV Energie

Utilisation des eaux souterraines

Localement, les eaux souterraines peuvent être exploitées :

- pour des usages agricoles,
- pour des usages industriels ;
- à des fins privées de particuliers.

La nappe des alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou à proximité de Montauban est néanmoins peu exploitée en raison du caractère irrégulier de son alimentation.

Les différents captages présents autour du site et référencés dans la BSS eau dans un rayon d'environ 300 m sont localisés sur la figure présentée ci-dessous.

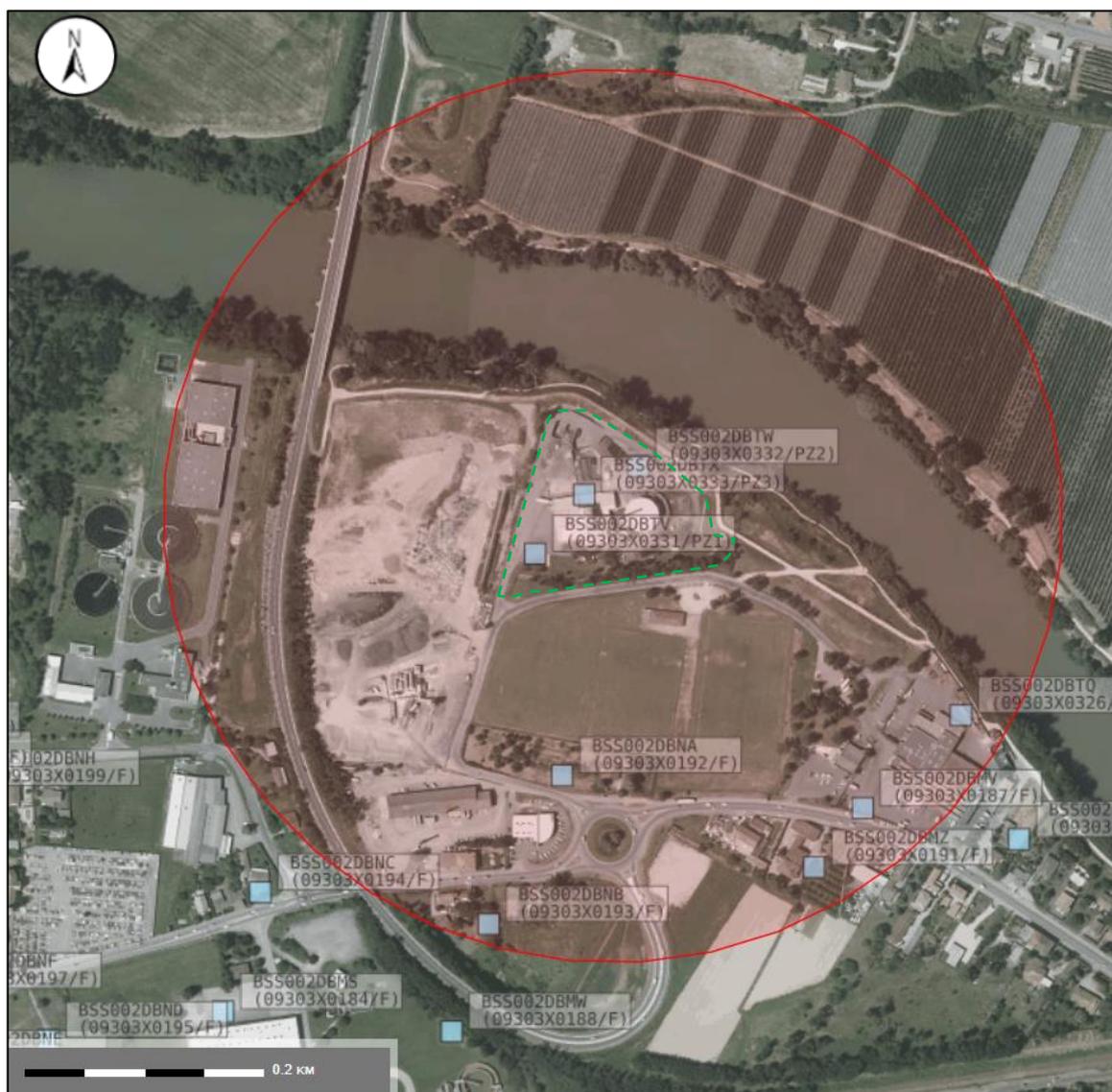


Figure 13 : Localisation des ouvrages d'eau référencés dans la BSS Eau (Source : BRGM)

Tableau 6 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS Eau (source BRGM)

Ouvrage	Nature	Prof. Ouvrage	Altitude ouvrage	Utilisation	Profondeur de l'eau	Eloignement par rapport au centre du site (m)	Direction
BSS002DBNB (09303X0193/F)	PUITS	Non renseignée	80 m	Non renseignée	Non renseignée	380 m	SSO
BSS002DBMV (09303X0187/F)	PUITS	8,45 m	81 m	Non renseignée	7,45 (09/1999)	310 m	SE
BSS002DBNA (09303X0192/F)	PUITS	Non renseignée	80 m	Non renseignée	5,75 m (06/2019)	233 m	S
BSS002DBTQ (09303X0326/F)	FORAGE	60 m	73 m	Eau collective	20 m (03/2007)	340 m	SE
BSS002DBTV 09303X0331/PZ 1	PIEZO	11,0 m	83,12 m	Qualité eau	/	85 m	SO
BSS002DBMZ (09303X0191/F)	PUITS	Non renseignée	80 m	Non renseignée	Non renseignée	330 m	SSE
BSS002DBTW (09303X0332/PZ 2)	PIEZO	15,62 m	82,31 m	Qualité eau	7,4 m (09/2019)	40 m	NE
BSS002DBTX (09303X0333/PZ 3)	PIEZO	13,98 m	82,7 m	Qualité eau	7,8 m (09/2019)	0 m	/

Hormis les 3 piézomètres présents au droit du site, tous les autres points d'eau sont situés en position amont ou latéral hydraulique par rapport à la zone d'étude et ne sont à priori pas susceptibles d'être impactés par une pollution du fait de l'activité IED au droit de la zone d'étude.

Les eaux souterraines sont présentes à une profondeur supérieure à 5 m et les terrains sont moyennement perméables (remblais argileux et graves argileuses). D'autre part, les eaux souterraines ne sont pas utilisées pour la production d'eau potable.

Les eaux souterraines sont donc moyennement vulnérables et moyennement sensibles à assez sensibles à une pollution au droit de la zone d'étude.

3.6 HYDROLOGIE

a) Données générales

Le Tarn s'écoule en bordure Nord du site SUEZ RV Energie. Il s'écoule vers l'Ouest pour se jeter dans la Garonne dont il est un affluent, à hauteur de Moissac.

Un petit ruisseau (Ruisseau de Labastiole) s'écoule à environ 500 m à l'Ouest du site et se rejette dans le Tarn.

Le Tarn a creusé son lit actuel jusqu'à la molasse et ses eaux ne se déversent pas régulièrement dans la nappe de cailloux de la basse plaine.

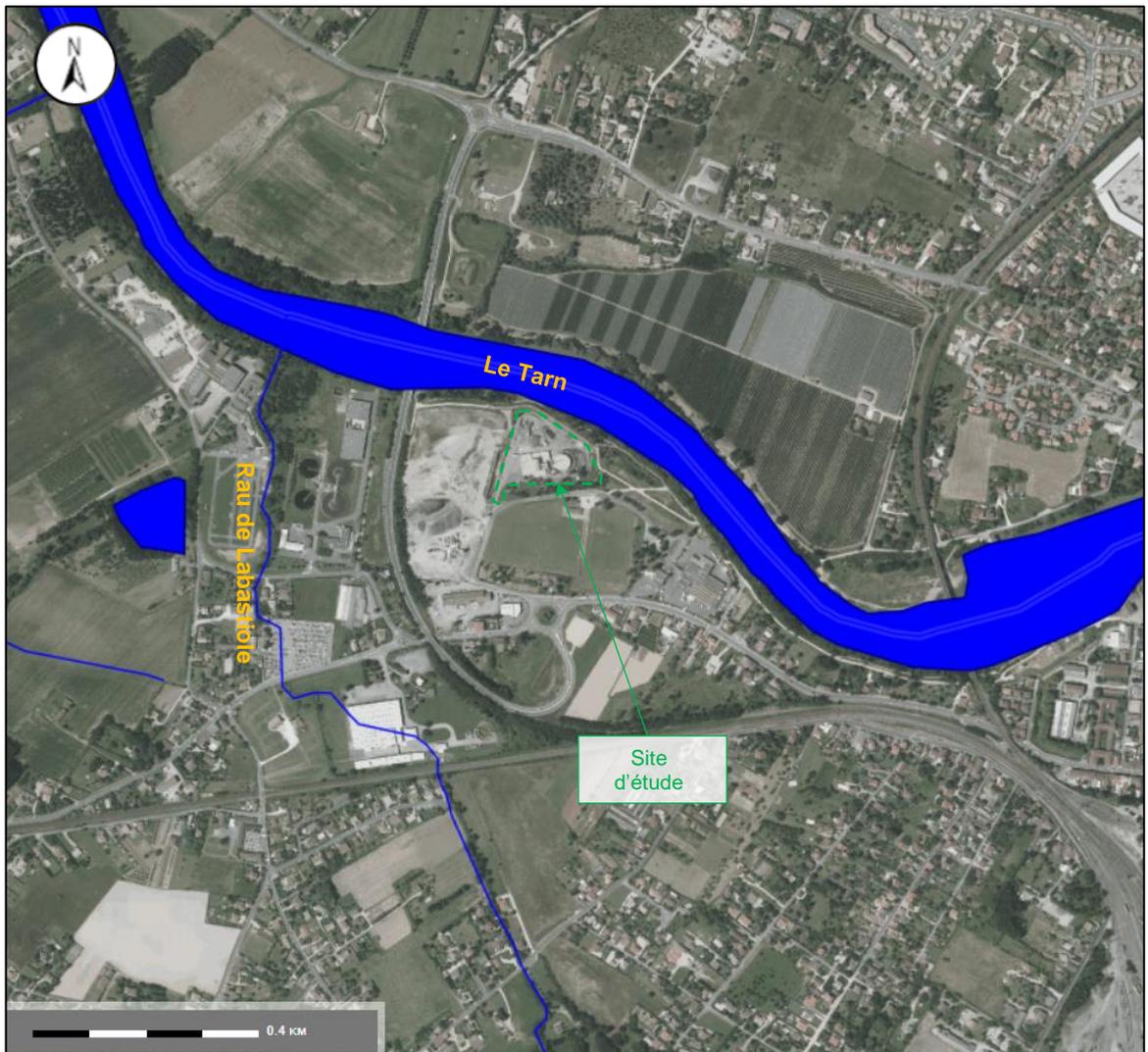


Figure 14 : Réseau hydrographique dans l'environnement du site SUEZ RV Energie

b) Utilisation des Eaux de Surface

Sur le territoire communal de Montauban, les eaux superficielles sont captées pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins les points de captage sont situés en amont du site d'étude, au lieu-dit les Planques à plus de 4000 m au Sud-Est qui prélève l'eau du Tarn et à 3500 m au Sud au niveau du canal de Montech. Enfin, on retiendra le captage du Tarn à Saint Maurice à plus de 10 000 m au Nord-Ouest, en aval de la zone d'étude.

On ne peut toutefois exclure l'utilisation de l'eau pour l'irrigation à usage sensible (plantes comestibles) et pour des usages industriels.

Du fait de leur proximité, les eaux superficielles sont vulnérables mais moyennement sensibles à une pollution ayant pour origine l'activité IED.

3.7 ZONES NATURELLES REMARQUABLES

D'après la consultation du site GEOPORTAIL, le site est localisé en bordure de plusieurs zones naturelles remarquables.

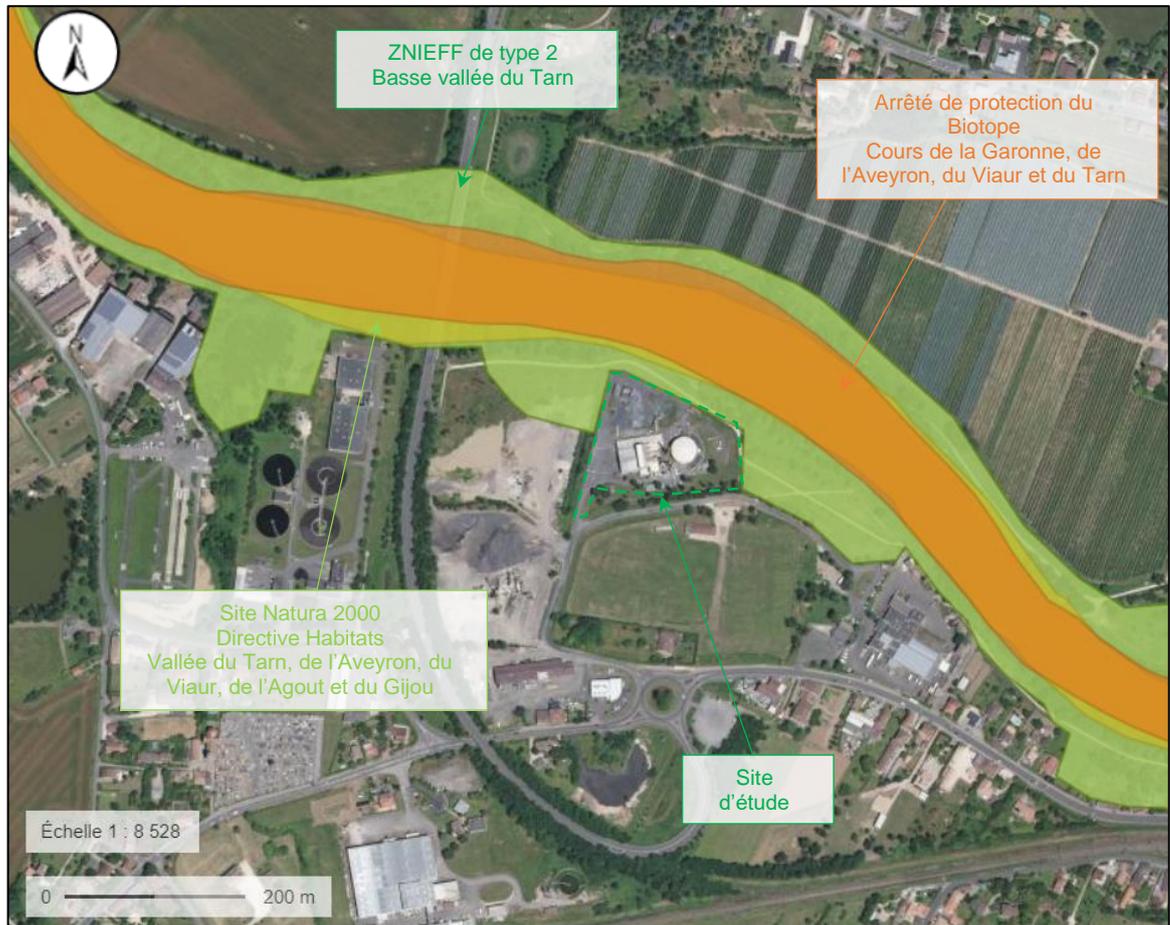


Figure 15 : Localisation des zones naturelles dans le secteur d'étude (GEOPORTAIL)

3.8 AUTRES RISQUES

a) *Risque inondation*

D'après les informations recueillies sur le site Géorisques, le site SUEZ RV Energie se situe dans un territoire à risque d'inondation.

Une partie du site est en zone rouge et l'autre en zone bleue comme le précise la Figure ci-après.

La zone rouge comprend les champs d'expansion des crues, les zones d'aléa fort en milieu déjà urbanisé et la totalité des zones submersibles non couvertes par un service d'annonce des crues.

La zone bleue est une zone déjà urbanisée, soumise à un aléa faible et couverte par un système d'annonce des crues, dans laquelle il est possible à l'aide de prescriptions de préserver les personnes et les biens et où la construction sera autorisée sous condition.

Informations sur la commune

MONTAUBAN

Code INSEE : 82121 - Code postal : 82000

Population à la date du 04/11/2015 : 56271

Département : TARN-ET-GARONNE - Région : Occitanie

Risques recensés sur la commune

Inondation

Mouvement de terrain - Tassements différentiels

Rupture de barrage

Transport de marchandises dangereuses

Figure 17 : Risques recensés sur la commune de Montauban (source : Géorisques)

3.9 SYNTHÈSE DE LA VULNERABILITE

Au regard des informations recueillies dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité du site par rapport à son environnement peut être synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Synthèse de la vulnérabilité

USAGE IDENTIFIE	VULNERABILITE SENSIBILITE	JUSTIFICATION
Usage du site	Vulnérable Peu sensible	Site situé en zone inondable. Présence de substances et déchets dangereux. Site industriel avec uniquement des travailleurs
Sensibilité du voisinage / Environnement humain	Vulnérable à moyennement vulnérable Sensible	Moyennement vulnérable à vulnérable car présence de formations de faible perméabilité au droit de la zone d'étude et profondeur des eaux souterraines autour de 7 m avec donc un risque modéré de transfert de pollution via le vecteur « eaux souterraines », néanmoins présence en bordure du site du Tarn. Sensible du fait de la présence en bordure de site du Tarn et de zones naturelles protégées et de terrains de sport au Sud.
Eaux souterraines	Moyennement vulnérables Moyennement sensibles	Eaux souterraines présentes vers 7 m de profondeur. Sols moyennement perméables (plus ou moins argileux). Pas d'utilisation des eaux souterraines pour l'AEP. Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection
Eaux de surface	Vulnérables Moyennement sensibles	Présence du Tarn en bordure de site. Pas d'utilisation des eaux du Tarn à proximité pour l'AEP
Zones naturelles	Vulnérables Sensibles	Présence en bordure de site de zones naturelles protégées

3.10 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE

Les sources de pollution potentielle ou avérée identifiées sur le site sont présentées dans le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

Tableau 8 : Sources potentielles ou avérées de pollution du périmètre IED

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	REMARQUES
Activités IED actuelles sur site – réactifs et additifs				
1	Zone de dépotage et de stockage de chaux hydratée	Déversement de produits dans les sols	pH, Calcium	Stocké en cuve aérienne dans la rotonde
2	Zone de stockage des produits destinée au traitement des eaux de chaudière (STEAMATE et OPTISPERSE)	Déversement de produits chimiques dans les sols	Amines, Sodium, Phosphate	
Activités HORS PERIMETRE IED				
/	Ensemble du site Remblais historiques	-	HCT HAP Métaux BTEX COHV	Site partiellement remblayé par des déchets
3	Cuve GNR	Ecoulement et infiltration dans le sol	HCT HAP BTEX	La cuve de GNR est double-enveloppe
4	Lavage des bacs DASRI	Ecoulement et infiltration dans le sol	ALKYL C10-C16 DIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE GLUTARAL MENTHONE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE ALPHA-PINENE X	Zone amenée à devenir l'aire de dépotage. Les eaux de lavage DASRI sont injectées dans le four. Il n'y a pas de rejets à l'extérieur

D'autres sources dans le périmètre IED (dépotage REFIOM, parc mâchefers, lagunes) hors réactifs/additifs sont présentes sur le site mais écartés dans le cadre du rapport de base car jugées non pertinentes.

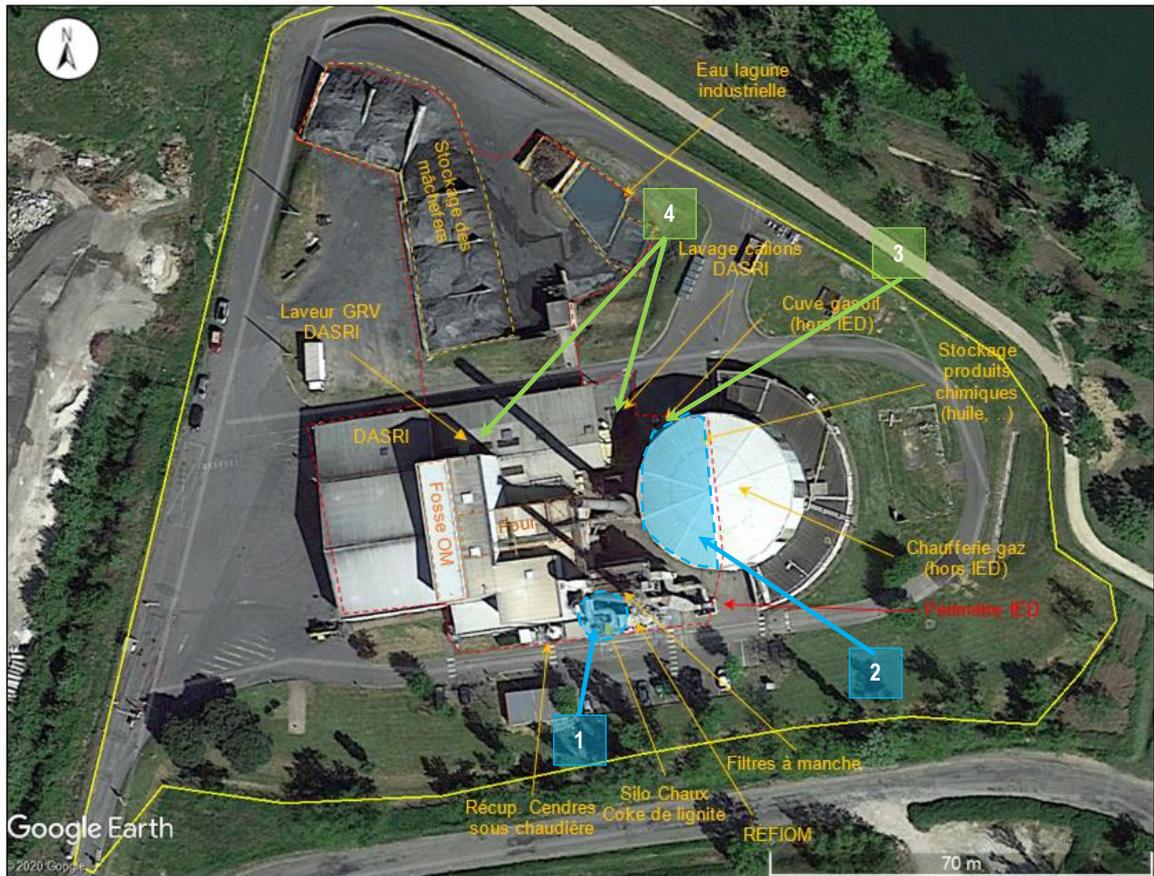


Figure 18 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)

3.11 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL

Les éléments présentés dans les chapitres précédents permettent de préciser les relations entre :

- ✓ Les sources de pollution identifiées ;
- ✓ Les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques ;
- ✓ Les enjeux à protéger.

Ces relations sont précisées dans le Schéma conceptuel établi par Bureau Veritas et détaillé ci-dessous.

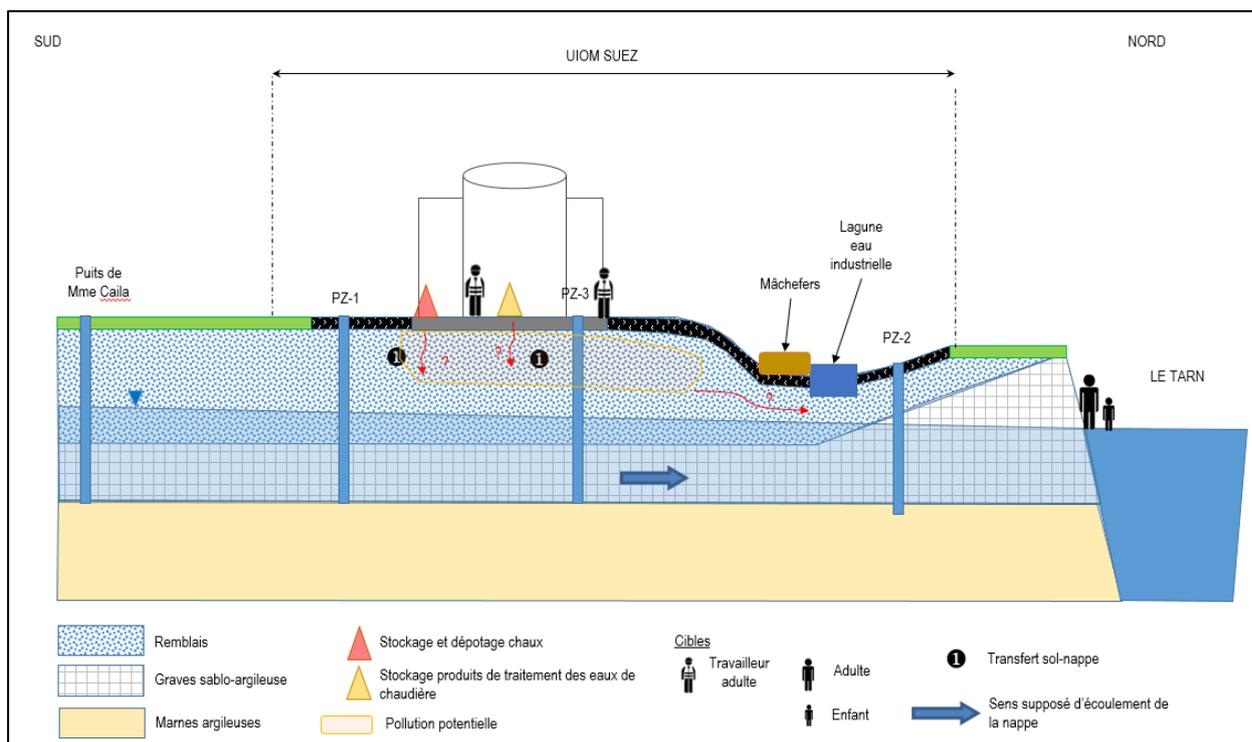


Figure 19 : Schéma conceptuel initial (Echelle non respectée)

4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES

Les études réalisées dans l'emprise du périmètre IED sont étudiées dans les fiches ci-dessous afin de déterminer leur pertinence et leur intérêt pour établir l'état initial des sols et des eaux souterraines du site.

Référence et titre	RAPPORT D'INTERVENTION - Contrôle des piézomètres
Auteur	Laboratoire Départemental 31
Date	Plusieurs rapports : 25/07/2017, 17/01/2018, 15/10/2018, 15/07/2019, 25/10/2019
Nature, objectifs, méthodologie	Echantillonnage périodique des eaux souterraines
Zone / périmètre couvert :	Ensemble de l'UIOM de Montauban
Milieus étudiés :	Eaux souterraines
Sources potentielles de pollution caractérisées :	Non précisée. Probablement l'activité de l'ensemble du site (dans et hors périmètre IED).
Substances pertinentes prises en compte :	pH, Sodium
Justification du programme d'investigations et d'analyses :	Non précisé dans les rapports hormis le fait que les mesures sont réalisées pour « mesurer l'impact de l'activité industrielle sur le milieu »
<p>Conclusions quant à la pertinence/représentativité de l'étude :</p> <p>Certaines des substances pertinentes ne sont pas analysées (Amines, Phosphates). Néanmoins, les analyses réalisées sur le pH, le Sodium et le Calcium permettent d'apprécier un potentiel impact du site sur la qualité des eaux souterraines.</p> <p>Aucune analyse des données n'est réalisée dans les différents rapports.</p> <p>A la lecture des résultats d'analyse, on n'observe pas d'augmentation notable des substances et paramètres pertinents pH et Calcium entre le puits amont (Puits de Mme CAILA) et le piézomètre Aval (PZ-2). En revanche, on peut observer des valeurs en Sodium en PZ-2 et PZ-3 supérieures à celles relevées dans le puits amont.</p>	
<p>Conclusions quant à la qualité des données :</p> <p>Aucune référence à la norme suivie pour le prélèvement n'est mentionnée. Néanmoins, la purge semble être réalisée jusqu'à stabilisation du paramètre conductivité avant prélèvement pour analyse.</p> <p>Absence de précisions sur les modalités de nettoyage entre chaque piézomètre du matériel utilisé.</p> <p>Méthodes d'analyse précisées et certifiées COFRAC.</p> <p>La qualité des données est donc moyenne.</p>	

5. CHAPITRE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME ET DES MODALITES D'INVESTIGATION DISPONIBLES

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

6. CHAPITRE 4 : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'INVESTIGATION ET ANALYSES AU LABORATOIRE

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

7. CHAPITRE 5 : PRESENTATION, INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION DES INCERTITUDES

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les conclusions et recommandations associées à la réalisation du rapport de base du site SUEZ RV Energie de Montauban. Il représente le résumé technique de l'étude.

a) Synthèse de l'étude documentaire

Etude historique et documentaire :

L'activité de valorisation énergétique est autorisée par l'arrêté préfectoral n°05-484 du 29 mars 2005 autorisant le SIRTOMAD à exploiter l'UIOM de MONTAUBAN et les différents arrêtés préfectoraux complémentaires.

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la SAS SUEZ RV Energie. La société a succédé à la SA NOVERGIE en 2017 qui a elle-même succédé au SIRTOMAD en 2007 pour l'exploitation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Montauban.

Le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS sous les numéros MPY8200317 [ELYO OCEAN (SA), (avant) STREICHENBERGER ENERGIES SERVICES / CENTRALE THERMIQUE] pour une activité de Centrale électrique thermique et MPY8200362 [SIRTOMAD NORVEGE SUD OUEST, SETMO (SARL) / USINE D'INCINERATION D'OM, DIB ET DH] pour des activités d'usine d'incinération et atelier de combustion de déchets, de collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères, de démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...), de stockage de produits chimiques et de décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques.

Le site est bordé :

- Au Nord par le Tarn ;
- A l'Est par un champ puis des abattoirs et un grossiste en viande ;
- A l'Ouest, par un site de production d'enrobé (ENROBE 82) et un site accueillant des matériaux et déblais divers. Puis le boulevard urbain Ouest et la station d'épuration du Verdié ;
- Au Sud par des terrains de sports et vestiaires, une maison d'habitation puis un garage RENAULT et un site de travaux publics (MALET). L'établissement COUBIER (chaudronnerie) au Sud-Ouest ;

Vulnérabilité des milieux

Le site est localisé sur les alluvions récentes des basses plaines du Tarn qui recouvrent les formations molassiques.

La nappe des Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou est la première nappe pouvant être rencontrée sur site (profondeur mesurée entre 6,5 et 7,5 m). Cette nappe repose sur un support imperméable, constitué par les formations molassiques marneuses, protégeant les nappes sous-jacentes.

A noter que cette nappe n'est pas utilisée pour l'Alimentation en Eau Potable à proximité ou en aval du site. Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné.

Les eaux souterraines sont présentes à une profondeur supérieure à 5 m et les terrains sont moyennement perméables (remblais argileux et graves argileuses). D'autre part, les eaux souterraines ne sont pas utilisées pour la production d'eau potable. Les eaux souterraines sont

donc moyennement vulnérables et moyennement sensibles à assez sensibles à une pollution au droit de la zone d'étude.

Le cours d'eau le plus proche est le Tarn situé en bordure Nord du site. Il s'écoule vers l'Ouest pour se jeter dans la Garonne dont il est un affluent, à hauteur de Moissac.

Le Tarn a creusé son lit actuel jusqu'à la molasse et ses eaux ne se déversent pas régulièrement dans la nappe de cailloux de la basse plaine.

Un captage AEP dans le Tarn est situé en aval du site mais à plus de 10 000 m. On ne peut toutefois exclure l'utilisation de l'eau pour l'irrigation à usage sensible (plantes comestibles) et pour des usages industriels.

Du fait de leur proximité, les eaux superficielles sont vulnérables mais moyennement sensibles à une pollution ayant pour origine l'activité IED.

Présence en bordure de site de zones naturelles protégées qui sont donc vulnérables et sensibles à une pollution ayant le site pour origine.

Qualité environnementale des sols :

Les recherches documentaires n'ont pas permis d'obtenir d'information sur l'état des sols au droit du périmètre IED étudié. Si ce n'est la présence de nombreux déchets enfouis dans les sols datant de l'activité ayant précédé l'activité de combustion des déchets non-dangereux.

Qualité des eaux souterraines :

Un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé environ 2 fois par an par le laboratoire départemental 31. Les analyses permettent de suivre certains paramètres identifiés comme pertinents par rapport à l'activité IED réalisée sur site (pH, Sodium, Calcium) mais il manque néanmoins d'autres paramètres considérés comme pertinents.

Substances retenues dans le cadre du rapport de base IED :

Les substances pertinentes suivantes ont été retenues dans le périmètre d'étude :

- Zone 1 : Stockage et dépotage de la chaux : pH, Calcium ;
- Zone 2 : stockage et utilisation de produits pour le traitement des eaux de chaudières : Amines, Sodium, Phosphates.

b) *Etat des lieux de la qualité des eaux souterraines – périmètre IED*

Le tableau ci-dessous présente, pour les substances considérées comme pertinentes les fourchettes de concentrations identifiées dans le piézomètre amont (Puits de Mme CAILA) et les piézomètres avals (PZ-2 et PZ-3).

Tableau 9 : Synthèse des concentrations dans les eaux souterraines pour 3 des substances pertinentes identifiées

	Puits de Mme CAILA	PZ-2	PZ-3
pH	6,6 – 7,2	6,7 – 7,1	6,6 – 7,1
Sodium (mg/L)	57 - 104	178 - 312	47 - 415
Calcium (mg/L)	174 - 320	160 – 378	134 - 395

c) *Programme d'investigations proposé*

Les substances issues des déchets d'ordures ménagères, les REFIOM et les mâchefers ne font pas l'objet d'un classement CLP et sont donc jugées non pertinentes au titre du rapport de base.

La chaux et les produits de traitements des eaux de chaudière sont bien identifiés comme des substances faisant l'objet d'un classement CLP, cependant, étant stockées sur des zones étanches y compris les zones de dépotage, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires pour les raisons suivantes :

- ✓ Ce ne sont pas des substances classées dangereuses pour l'environnement,
- ✓ Une pollution des sols passe nécessairement par une pollution des surfaces et le vecteur «Eaux pluviales».

Or, les eaux pluviales sont collectées et analysées avant rejet ou utilisation. Dès lors, une pollution par les substances concernées est immédiatement repérable via le pH ou le Sodium de ces dernières.

Enfin, les contrôles sur site attestent d'un bon état des étanchéités, et donc de la bonne collecte de ces eaux. Par conséquent, l'exploitant n'envisage pas de leur porter atteinte.

Aucun programme d'investigation n'est donc jugé nécessaire par l'exploitant à l'issu de ce diagnostic

-oOo-

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les rédacteurs et vérificateurs de ce rapport dont les coordonnées sont rappelées en tête de ce dossier.

ANNEXE 1 : FICHES BASIAS DU SITE

MPY8200317

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : MPY

Date de création de la

fiche : (*)

Nom(s) usuel(s) : ELYO OCEAN

Raison(s) sociale(s)
de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
ELYO OCEAN (SA)*1, (avant) STREICHENBERGER ENERGIES SERVICES*2 / CENTRALE THERMIQUE	

Siège(s) social(aux)
de l'entreprise :

Siège social	Date connue
1* CLEMENCEAU GEORGES (235, AV) 92746 NANTERRE CEDEX / 2* RENAN (23, RUE) 69354 LYON cedex	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Visite du site : Oui, site localisé

Date de la visite : (*) 02/05/2005

Commentaire : SITE SITUE AU MEME ENDROIT QUE LA CENTRALE D'INCINERATION "
SIRTOMAD "

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services
déconcentrés de l'Etat ou collectivités
territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	15/03/2004	non	

3 - Localisation du site

Code INSEE : 82121

Commune principale : MONTAUBAN (82121)

Zone Lambert Lambert II étendu

initiale :

Précision centroïde Décimètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	518 958	518 957	565 859	519 331
Y (m)	1 891 659	1 891 658	6 326 160	1 891 342
Préc.XY	Décimètre			rue

Carte(s) et plan(s)

consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
PS	1/25000	1993	Ne sais pas	
IGN 2041 E	1/25000	1998	Ne sais pas	
PLAN CADASTRAL	1/2000	1993	Ne sais pas	

Commentaire(s) : CETTE CENTRALE SE TROUVE PRATIQUEMENT AU MEME ENDROIT QUE L'USINE D'INCINERATION "SIRTOMAD"

4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				IR	26

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité

Date de première activité : (*) 01/01/1111

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Centrale électrique thermique	D35.41Z	01/01/1993		?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	DRIRE 82 D	P= 6,6 MW

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
ELYO OCEAN	01/01/1993	

Commentaire(s) : LA DEMANDE D'AUTORISATION DATE DE DECEMBRE 1993.

6 - Utilisations et projets

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

.

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source : DRIRE 82 D
d'information : FT2004 NON TROUVE + ENQUETE MAIRIE- PAS DE REPONSE + VISITE DE
TERRAIN 05/2005

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(* La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante

:

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

MPY8200362

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : MPY

Date de création de la
fiche : (*) 20/01/2004

Nom(s) usuel(s) : INCINERATEUR DE MONTAUBAN

Raison(s) sociale(s)
de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
SIRTOMAD NORVEGE SUD OUEST (2,?), SETMO (SARL), (1, 21/11/1985) / USINE D'INCINERATION D'OM, DIB ET DH	

Siège(s) social(aux)
de l'entreprise :

Siège social	Date connue
MAIRIE DE MONTAUBAN (RUE DE LA) BP 764 82013 MONTAUBAN CEDEX	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Visite du site : Oui, site localisé

Date de la visite : (*) 02/05/2005

Autre(s)
identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
68.2 726	DRIRE MPY

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de
l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
MAIRIE	Oui	15/03/2004	non	

3 - Localisation du site

Adresses :

Numéro	Bis Ter	Type voie	Nom voie
786		avenue	GASSERAS DE

Localisation : LE VERDIER (LIEU-DIT)

Code INSEE : 82121

Commune principale : MONTAUBAN (82121)

Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	518 986	518 985	565 887	519 267
Y (m)	1 891 663	1 891 662	6 326 164	1 891 374
Préc.XY				numéro

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
IGN 2041 E	1/25000	1998	Ne sais pas	

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
PS	1/10000	1984	Ne sais pas	
PM1	1/200	1984	Ne sais pas	
PM2	1/500	1984	Ne sais pas	

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
SIRTOMAD		Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant	Non

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				IR	21,24,26

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site En activité

:

Date de première activité 21/11/1985

:(*)

Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	E38.47Z	21/11/1985		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	DRIRE 82 A	AP DU 11/02/1988 DE MISE EN DEMEURE POUR NON CONFORMITE DES INSTALLATIONS / AP 16/11/1992 D'AUTORISATION POUR DECHETS HOSPITALIERS
2	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	16/11/1992		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	DRIRE MPY	3000 T D'OM

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
3	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	E38.31Z	16/11/1992		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	DRIRE MPY	S=300 M2
4	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	V89.01Z	16/11/1992		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	DRIRE MPY	DEPOT DE 300 T DE HOUILLE, COKE ET LIGNITES
5	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	E38.46Z	07/03/2000		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	DRIRE 82 A	AP TEMPORAIRE DE 48 HEURES

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
SIRTOMAD NORVEGE SUD OUEST (ACTUEL)	01/01/1111	
TESSIER (DIRECTEUR ACTUEL)	01/01/1111	
SETMO	21/11/1985	

Accidents :

Date (*)	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
15/12/1997	NON RESPECT DE L'AP DU 16/11/1992 CONCERNANT LES D				PV DRIRE 97-363
25/01/2000	RUPTURE D'UN TUBE				

Commentaire(s) : SETMO FAIT PARTIE DE LA SOCIETE STREICHENBERGER OU ELYO
SETMO EXPLOITE L'USINE POUR LE COMPTE DU SIRTOMAD DE MONTAUBAN-MOISSAC-CASTELSARRASIN

25000 A 30000 T/AN : 1 FOUR OSCILLANT L. BOUILLET ST/H
INCINERE EN MOYENNE 15154 TONNES DE DECHETS/SEMAINE

6 - Utilisations et projets

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

"

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : DRIRE 82 A
AD82 1084W29
FICHER REJET AEAG
FT2004 + ENQUETE MAIRIE- PAS DE REPONSE + VISITE DE TERRAIN 05/2005

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :
- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.